

CENTRE DE RECHERCHES EN ECONOMIE  
APPLIQUEE POUR LE DEVELOPPEMENT

---

C.R.E.A.D.

PRINCIPES ET FACTEURS DE LOCALISATION INDUS-  
TRIELLE A TRAVERS LE CAS DE LA GRANDE-KABYLIE

R A P P O R T F I N A L

Présenté par :

Mohamed DAHMANI  
Chercheur Associé

J A N V I E R 1 9 9 1



CENTRE DE RECHERCHES EN ECONOMIE  
APPLIQUEE POUR LE DEVELOPPEMENT

---

C.R.E.A.D.

PRINCIPES ET FACTEURS DE LOCALISATION INDUS-  
TRIELLE A TRAVERS LE CAS DE LA GRANDE-KABYLIE

R A P P O R T F I N A L

Présenté par :

Mohamed DAHMANI  
Chercheur Associé

J A N V I E R 1 9 9 1

## I N T R O D U C T I O N

Cette recherche s'inscrit dans le prolongement des études et des réflexions précédentes ayant abouti :

- a) à la publication d'un ouvrage intitulé "Economie et Société en Grande-Kabylie",
- b) à l'élaboration d'un "Atlas Economique et Social sur la même région (1), et
- c) des séminaires organisés dans le cadre de la post-graduation à l'Institut d'Economie de Tizi-Ouzou.

Théoriquement les localisations industrielles sur l'ensemble du territoire national font l'objet, depuis le premier <sup>plan</sup> quadriennal (1970-1973), d'une planification étatique de la répartition des moyens financiers et techniques à travers l'espace et s'insèrent dans des schémas de développement global, régional ou local. Les objectifs assignés à ces implantations de type volontariste et étatique sont claires et bien définis par les pouvoirs publics, principaux agents localisateurs :

1. Meilleures maîtrise de l'organisation de l'espace, en
2. Diffusant la PMI dans les zones déshéritées, en
3. Fixant les populations là où elles y sont, en
4. Structurant l'habitat des campagnes et des zones rurales (VAS, ZHUN, Urbanisation...).

Qu'en est-il de l'espace géographique de la région de Tizi-Ouzou? Les principes de localisation tiennent-ils compte des facteurs spécifiques ou bien applique-t-on des facteurs généraux, planifiés, administratifs, centralisés et standards ?

Pourquoi les calculs économiques basés sur la localisation optimale, la minimisation des dépenses de production et des coûts de transport, etc... ont-ils été négligés et/ou remplacés par d'autres considérations factorielles, politiquement et socialement plus volontaristes mais économiquement ruineuses ? La réforme économique en cours va-t-elle changer les données du problème ? Comment ? Quelles seront les conséquences ou l'impact de cette nouvelle approche sur le schéma global des localisations industrielles ?

---

(1) Editions O.P.U. - Alger - 1987 et 1990.

C'est à toutes ces questions que nous tenterons de répondre dans les deux chapitres qui composent cette étude. Le premier sera consacré à la présentation des cadres d'analyse (géographique, économique et théorique); le second traitera des localisations industrielles en Algérie à travers le cas de la Grande-Kabylie.

## C H A P I T R E I

### LES CADRES D'ANALYSE

#### INTRODUCTION :

Ce chapitre est consacré à la présentation des cadres d'analyse (géographique, économique et théorique) de l'étude. Certains rappels théoriques ou méthodologiques peuvent paraître longs, mais c'est volontaire de notre part dans la mesure où, à notre connaissance, il n'existe pas en Algérie de synthèse faite dans ce domaine. Trois cadres sont retenus :

- 1 - Le cadre d'analyse national,
- 2 - Le cadre d'analyse régional,
- 3 - La méthode d'analyse (théorie de la localisation industrielle).

C'est ce dernier cadre qui occupera l'essentiel des développements consacrés à la théorie de la localisation industrielle.

#### SOUS-CHAPITRE 1 : LE CADRE D'ANALYSE NATIONAL.

Le plan de localisation des activités industrielles régional découle du schéma national ou du modèle d'industrialisation du pays. En effet, de la stratégie globale de développement (1967-1977) découle deux formes de localisation industrielle :

- 1) Polarisation,
- 2) Dispersion.

Dans un premier temps (1967-1973), c'est la frange littorale qui en profitera, notamment les grandes villes : Alger (biens d'équipement); Oran-Arzew (pétrochimie et raffinage); Annaba (Sidérurgie); Skikda (raffinage, chimie et pétrochimie), etc... D'où l'écart entre l'équipement industriel des pôles côtiers et le reste du pays. Afin d'atténuer ces inégalités, les pouvoirs publics ont entrepris des actions correctives en mettant en oeuvre la politique des programmes spéciaux et du développement régional dès 1967-1968.

La deuxième phase de la SGD démarre avec le deuxième plan quadriennal 1974-1977 en optant pour la dispersion spatiale des activités industrielles et leur diversification (biens d'équipement et de consommation). Durant cette période quelques 500 unités nouvelles sont réalisées à l'intérieur du pays, dans les régions plus ou moins peuplées, touchées par l'exode rural, ou encore dans les villes moyennes, villes-relais ou de transit, parfois dans les petites villes. C'est dans ce cadre que les villes, telles que Constantine, Setif, Chlef, Guelma, Tiaret, Tizi-Ouzou, Sidi-Bel-Abbès, Médéa, Kouba-Réghaïa, Berrouagha, Bordj-Ménaiél, Saïda, etc... recevront des unités industrielles publiques.

La SGD, constituée, malgré l'absence d'un plan national de localisation industrielle explicite et d'un schéma national d'aménagement du territoire, tout un programme de répartition de l'Industrie à travers le territoire national en fonction des paramètres évoqués ci-dessus. C'est dans ce contexte qu'il convient de situer notre problématique (1).

#### SOUS-CHAPITRE 2 : LE CADRE D'ANALYSE REGIONAL (2).

La Grande-Kabylie se caractérise essentiellement par son relief montagneux, squelettique, escarpé et pauvre. Les pentes des collines sont souvent supérieures à 25%, avec des versants abrupts tels que ceux du massif du Djurdjura dont les altitudes dépassent les 1000 m et ceux de la zone côtière ou centrale avec des altitudes moyennes supérieures à 400m. Lalla-Rhéaidja culmine à 2300 m.

A propos des coordonnées physiques, les rédacteurs de l'annuaire statistique de la wilaya de Tizi-Ouzou notent ceci : l'espace physique de la région est formé par les reliefs suivants :

- 1) 59% représentent les montagnes avec trois (03) bandes parallèles Est-Ouest :

. Chaînes de montagnes côtières,

(1) Voir documents du MEAT.

Schéma National d'Aménagement du Territoire - An 2000.

Rapports de synthèse des différents plans de développement : 1967-1990.

(2) Voir "Atlas Économique et Social de la Grande-Kabylie", Ed. OPU, Alger 1990.

- . Massif montagneux au centre,
- . Massif du Djurdjura au Sud.

2) 35% représentent les collines argileuses:

3) Les plaines et vallées représentent 06 % de la superficie régionale :

- . Plaines du Sébaou,
- . Plaines de l'Oued-Isser,
- . Plaines côtières.

Le climat de la Grande-Kabylie relève du régime méditerranéen: été chaud et sec, hiver humide et froid "les températures, font remarquer les rédacteurs de l'annuaire en question, varient avec les zones de relief:

- Au nord l'influence maritime donne un climat tempéré à la chaîne côtière et aux basses vallées,
- Le sud et la zone centrale subissent l'influence du sirroco, vent chaud soufflant irrégulièrement de mai à septembre (5 à 6 fois dans l'année), ce qui fait monter les températures jusqu'à 40°C en été".

#### 2.1. L'espace géographique de la Grande-Kabylie.

La région peut être divisée grossièrement en quatre sous-espaces distincts les uns des autres :

a. L'espace montagneux, le plus dominant et le plus imposant, entièrement habité et mis en valeur, a toujours été une réserve de main-d'oeuvre saisonnière alimentant les flux migratoires internes et externes. C'est aussi un réservoir hydraulique, un "château d'eau", desservant les quatre wilayas contiguës : Béjaïa, Bouira, Boumerdes et Alger.

b. L'espace rural, regroupant plus de la moitié de la population, tire sa substance de l'émigration et de plus en plus des industries locales, du commerce, des services publics et enfin des petites et moyennes industries locales, privées ou publiques. La structure s'étale du domaine maritime au massif calcaireux du Djurdjura.

c. L'espace néo-citadin, des vallées et des piémonts, réduit en densité et en superficie, est profondément marqué par l'héritage

historique. La population et la densité sont très inférieures à celles des deux précédents espaces. Mais la tendance générale tend à se renverser depuis quelques années avec l'implantation des MJA, de villages agricoles socialistes, de zones industrielles et d'activités, le développement de l'auto-construction privée, des équipements collectifs et infrastructures de base.

d. L'espace maritime occupé et habité depuis des millénaires, domaine qui fut réservé exclusivement à la colonisation, est quasiment sous-exploité tant au plan de la pêche, des activités touristiques ou de villégiatures, qu'au niveau des transports et communications, des équipements de base.

La Grande-Kabylie est très pauvre en ressources naturelles agricoles, minières et énergétiques. Elle n'est riche que par son potentiel démographique (un million d'habitants), ses traditions artisanales et son esprit industriel. Géographiquement, c'est un espace enclavé, malgré son ouverture sur l'algérois et sa façade maritime (100 kms de côte). Ses liaisons avec l'Est et le Sud sont difficiles et marginales. Ce n'est pas un espace de transit. Cette double contrainte fait que l'économie locale est restée à l'état artisanal et sous-équipée.

Le choix des lieux d'implantation industrielle a été dicté non pas par les activités existantes ou les matières premières locales, mais par un souci de justice sociale, de distribution à l'échelle nationale de la rente pétrolière, par une volonté politique où les facteurs économiques, les calculs coûts/bénéfices financiers, sont relégués au second rang.

Le tableau n°1, livré ci-après, nous donne les résultats du RGPH de 1987.

TABLEAU N°1 : POPULATION DE LA WILAYA DE TIZI-OUZOU (RGPH 1987)

D A I R A	L O G E M E N T S				P O P U L A T I O N D E S				
	A.C.L.	A.S.	Z.E.	TOTAL	A.C.L.	A.S.	Z.E.	P.A.C.	TOTAL
Tizi-Ouzou	9.286	9.904	391	14.581	59.101	30.878	2.608	438	93.025
Draa Ben Khéda	12.547	9.522	3.048	25.127	75.423	53.611	16.861	-	145.895
Aïn EL Hammam	2.476	14.365	4.851	21.692	14.231	77.367	25.374	05	116.977
Azazoua	8.608	25.667	7.974	42.208	41.537	127.305	37.856	46	206.744
Tigzirt	4.740	7.396	3.576	15.712	20.921	46.347	21.333	-	88.661
Draa EL Mizan	11.621	15.435	10.067	37.123	69.333	85.306	55.384	06	210.029
Larbaa Nath Irathen	3.961	8.186	2.150	14.297	49.666	42.287	11.646	211	73.510
TOTAL	53.239	85.475	32.017	170.730	300.272	463.101	171.062	706	935.141

Source : R.G.P.H. 1987 . ONS ALGER

A.C.L. = Agglomération, chef-lieu où siège de l'APC.

A.S. = Agglomération, secondaires

Z.E. == Zones éparses

P.A.P. = Populations comptées à part

## 2.2. Le réseau industriel de la Grande-Kabylie.

Le réseau industriel de la wilaya de Tizi-Ouzou se compose de trois secteurs :

- 1) Unités industrielles du secteur public,
- 2) P.M.I. publique, et
- 3) P.M.I. privée.

1 - Le réseau industriel du secteur public (grosses unités industrielles), relativement neuf, dans la mesure où le premier complexe a été mis en marche en 1966, se compose d'une demi-douzaine d'unités. Il s'agit de la COMTEX de Draâ-Ben-Khedda (Textile), l'ENIEM/CAM d'Oued-Aïssi (produits électro-ménagers), l'ENEL de Fréha/Azazga, (transformateurs et moteurs électriques), la SONACOB de Tabdukert (meubles et menuiserie), l'ONALAIT de Draa-Ben-Khedda (Lait et produits laitiers), la SONATRACH de Draâ-El-Hizan (articles scolaires).

2 - Le réseau industriel relevant de la P.M.I. publique compte d'après les enquêtes communales de l'ANAT (1987-88), 33 unités, "dont 51,51% sont spécialisées dans les matériaux de construction (briques, tuiles, faïences, agrégats), 15% dans la menuiserie-bois, 15% dans l'industrie artisanale, et 3% pour l'alimentation".

3 - Le réseau industriel relevant de la P.M.I. privée. Toujours d'après les enquêtes communales de l'ANAT (1987-88), ce "réseau comprend 123 petites unités industrielles réparties entre les matériaux de construction et plus particulièrement les parpaings à 36,71%, la confection à 17,96%, l'alimentation à 14,06%, transformation plastique à 3%, alors que d'autres unités sont spécialisées dans des activités diverses (construction mécanique, produits manufacturés, verre de glace, mobilier médical, équipement, divers".

Spécialement, ces trois réseaux se répartissent inégalement entre les différents couloirs géographiques (1). En effet, sur les quatre couloirs naturels qui définissent ou qui caractérisent l'espace de la

---

(1) - M. DAIFANI, "Economie et Société en Grande-Kabylie", éd. OPU Alger 1987

- M. DAIFANI, "Atlas Economique et social de la Grande-Kabylie", éd. OPU. 1990

- ANAT, Plan de Développement de la Wilaya de Tizi-Ouzou, vol. 4, Alger, 1987-88

Grande-Kabylie deux d'entre-eux : les couloirs du SEBAOU (ou central) et de Draâ-El-Mizan (ou Sud) concentrent presque 75% du tissu industriel relevant du secteur public, 60% de la PMI privée. Le reste se répartit entre les deux autres couloirs ou zones de développement : le littoral et les hautes collines.

Ce choix de localisation a engendré des mouvements pendulaires importants entre les ceintures villageoises et les couloirs "industriels". Ceci explique cela :

Tel est schématiquement le plan régional de localisation industrielle de la Grande-Kabylie, arrêté vers la fin des années 1980. D'autres projets industriels sont en cours d'étude ou en maturation. Il s'agit du transfert de certaines activités de l'ENIEM/CAN vers l'arrière pays : fabrication de climatiseurs à Larbaâ-Nath-Irathen, de chauffe-bains à Ouadhias, de petits appareils ménagers à Tigzirt, de boîtes à vitesse à Iflicene, de groupes électrogène à Fréha, d'armoires-comptoirs frigorifiques à Azazga. D'autres unités sont prévues à Irdjen (briqueterie), Ouncifs (colle), Mekla (cimenterie). Ces deux derniers projets sont justifiés par la présence de gisements de matières premières locales et une forte demande de matériaux de construction. Quant aux autres, ils sont initiés dans une perspective de rentabilisation de l'infrastructure industrielle, d'aménagement de l'espace, d'intégration et de fixation des populations

TABLEAU N°2 : ETAT DU SECTEUR INDUSTRIEL LOCAL ( 1985 )

COMMUNES	ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS DANS LA COMMUNE					
	Unités communales		Autres publiques		Privées	
	Nombre	Effect.	Nombre	Effectifs	Nombre	Effectifs
Wilaya de Tizi-Ouzou	13	2019	19	7326	159	2267
Fréha	01	258	-	-	02	50
Akbil	-	-	-	-	30	55
Mechtrass	-	-	01	241	01	14
Irdjen	-	-	01	20	-	-
Makouda	01	378	-	-	11	300
Draâ-El-Mizan	01	250	01	178	02	19
Tizi-Gheniff	01	188	01	202	-	-
Bounouh	-	-	01	05	-	-
Béni-Zmenzer	-	-	-	-	04	20
IFERHOUNENE	01	22	-	-	02	35
Azazga	01	195	01	950	04	50
Illoula ou Malou	-	-	01	20	02	20
Yakourene	-	-	-	-	03	20
Larbaâ-Naït-Irathène	-	-	01	140	-	-
Tizi-Rached	02	84	03	2648	25	165
Quaquenoun	01	74	-	-	-	-
Aïn-Zaouia	-	-	-	-	01	02
Aït-Yahia	-	-	-	-	04	15
Maatkas	-	-	-	-	03	30
Béni-Douala	-	-	-	-	01	02
Illilten	-	-	-	-	05	45
Bouzguène	-	-	-	-	01	04
Quadhias	-	-	01	85	02	15
Djebel-Aïssa-Mimoune	-	-	-	-	01	10
Boghni	02	550	-	-	17	463
Tirmitine	-	-	-	-	-	700
Yatafène	-	-	-	-	03	12
Béni-Zéki	-	-	01	25	04	70
Draâ-Ben-Khêda	01	14	03	2611	02	12
Quacifs	-	-	-	-	02	05

TABLEAU N° 2 (SUITE)

Mékla	01	250	01	11	03	20
Béni-Yenni	-	-	-	-	01	04
Aghribs	-	-	-	-	02	20
Oued-Ksari	01	06	-	-	03	16
Souk-El-thenine	-	-	-	-	02	08
Aït-Khellil	-	-	-	-	02	20
Sidi-Naâname	-	-	-	-	08	09
Aghni-Gouhrane	-	-	-	-	04	05
Tadmait	-	-	01	150	-	-
Aït-Rouadou	-	-	-	-	01	02
Absi-Youcef	-	-	01	40	-	-
Aït-Toudert	-	-	-	-	01	30

SOURCE : ENQUETE O.M.S. 1987 - ALGER.

### SOUS-CHAPITRE 3 : LA METHODE D'ANALYSE.

#### 3.1. La théorie de la localisation.

Cette théorie s'occupe des aspects de l'activité économique et sociale. Elle fournit à l'économiste, aux décideurs, aux pouvoirs publics, aux planificateurs, un corpus de concepts, d'instruments d'analyse systématique de l'organisation spatiale des activités économiques et techniques d'un point de vue donné.

La théorie de la localisation est orientée ou plutôt fondée sur l'analyse des équilibres généraux (prix, coûts) mais aussi spatiaux. C'est une branche de l'économie régionale et de la planification territoriale. Elle est directement liée à l'occupation de l'espace, à l'utilisation des sols tant urbains que ruraux, aux moyens de transports, à l'implantation des sphères productives et non-productives, à l'aménagement du territoire.

Longtemps absente de la théorie économique classique et néoclassique, alors que ses précurseurs remontent au XVII<sup>e</sup> siècle, la théorie de la localisation, au même titre que l'économie régionale et urbaine, fait partie intégrante du corpus de l'économie politique. La science régionale est un chapitre de la science économique. De nos jours, aucun économiste ne peut se prévaloir de ce titre s'il n'inclut pas dans sa réflexion l'analyse spatiale des activités économiques et sociales, comme l'ont fait W. ISARD aux USA et F. PENOUX en France depuis la fin des années 1940 et début des années 1950. La concurrence pure et parfaite n'explique pas tout; elle réduit la théorie économique à l'analyse micro- et macro-économique.

a) Quelle est l'utilité de cette théorie ?

En gros, nous pouvons énumérer cinq types d'apports :

1) La théorie de la localisation fournit une description plus complète et réaliste de l'activité économique (en termes de temps, d'espace, de facteurs économiques : coûts et prix) que la théorie traditionnelle qui se base uniquement sur les prix.

2) Elle a élaboré des concepts d'analyse essentiels pour les politiques économiques et les pouvoirs publics : économie régionale, planification territoriale, aménagement du territoire, économie urbaine, économie publique, transports et équipements.

3) Cette théorie facilite la compréhension et la maîtrise de l'évolution spatiale, ce contenant des activités économiques.

4) Elle oriente la répartition spatiale ou territoriale des investissements de l'activité économique, la fixation des populations, la décentralisation, etc...

5) Enfin, la théorie de la localisation est utilisée par les entrepreneurs, les pouvoirs publics, les firmes multinationales pour planifier le développement de nouveaux secteurs industriels, agricoles, urbains, services et équipements ou tout simplement leurs projets d'investissement.

b) Quels sont les facteurs qui déterminent les choix des implantations industrielles ? Quelle est l'efficacité de ces localisations ?

D'une façon générale, les principes de localisation posent le problème de la répartition des activités économiques et sociales et d'occupation de l'espace. D'autre part, ils sont différents selon que l'on a affaire à un type d'économie administrée ou à une économie libérale. Dans tous les cas de figure, les critères et/ou les principes de localisation doivent répondre aux objectifs insérés dans la politique socio-économique du pays.

Quels sont les principaux buts d'implantation des projets industriels ? Ils sont aussi variés que complexes et peuvent répondre à plusieurs buts :

- Garantir le développement de toutes les régions économiques de la nation;

- Buts économiques (production, développement, consommation, croissance...)

- Buts politiques (changement de la structure de classes de la population, arrêtes des flux migratoires; réduire les écarts socio-culturels entre la campagne et la ville, etc...);

- Buts socio-culturels (réduire les différences de revenu, de vie culturelle, emplois, services sociaux);

- Buts défensifs (concernant les régions frontalières : soit renforcer le bon voisinage soit l'intégration macro-régionale);

En économie libérale, la localisation industrielle est souvent définie, expliquée, dominée par des analyses micro-économiques, de calcul utilitaire, coûts/bénéfices (maximisation du profit et minimisation des coûts).

En économie administrée, c'est l'organe central de planification qui fixe les principes de localisation auxquels le plan de localisation industrielle se réfère. Les agents économiques n'ont pas de "comportement, libres". L'espace économique se caractérise par l'absence de liberté juridique ou politique de localisation. Tout les schémas de localisation industrielle (sectoriels, régionaux, locaux ou national) sont directifs, administratifs, technocratiques et arbitraires dans la mesure où les "Aménages", les agents et les populations concernés par ces projets ne sont ni consultés ni associés aux décisions de localisation.

Ces facteurs de localisation attirent et stimulent une activité déterminée dans une région donnée, possédant des ressources nécessaires, donc des valeurs de localisation.

Ces facteurs sont l'expression des indicateurs de coûts de localisation. Ils peuvent être "positifs" ou "négatifs". Parmi les facteurs "positifs", on peut citer : les facteurs productifs (énergie, matières premières, main-d'oeuvre, transport, formation professionnelle, etc...), les facteurs d'organisation (concentration, coopération, spécialisation), les facteurs infrastructurels (infrastructures techniques, sociales, administratives et économiques), les facteurs d'accompagnement et les milieux d'accueil.

Les facteurs "négatifs" ou répulsifs de localisation sont aussi variés que nombreux. A titre d'exemples, on peut signaler : les milieux géographiques inhospitaliers, l'absence de ressources naturelles, main-d'oeuvre, infrastructures absentes, réseaux défaillants, administration absente ou insuffisante, insécurité, etc... Surmonter ces obstacles, c'est aussi surmonter des coûts sociaux et économiques additionnels.

Pour quantifier et mesurer tous ces éléments, tous les facteurs évoqués ci-dessus, il existe des indicateurs de localisation utilisés depuis fort longtemps. Il s'agit entre autres indicateurs, des poids, des coûts, des distances, de l'emploi, des chiffres d'affaires, des profits, des quotients de localisation, de l'utilisation de l'espace, de la protection de l'environnement, etc.. .

L'analyse de la typologie des industries et des sites de localisation, a mis en évidence la place, le poids et/ou le rôle que peuvent avoir certaines industries par rapport à d'autres. En effet, il existe des industries qualifiées de "liées", "libres" ou "induites" d'une part et, d'autre part, des industries qualifiées de "dominées", "dominantes", "motrices", "basiques"...

Par ailleurs, l'étude et /ou l'observation des localisations des activités économiques, humaines et techniques font apparaître qu'il n'existe point de critériologie universelle que tous les systèmes de localisation sont différents les uns des autres selon la nature des activités, des secteurs ou des branches, des régimes économiques, des aires géographiques, des périodes historiques et des contingences politiques ou idéologiques.

Nous avons regroupé les facteurs de localisation industrielle dans l'aménagement de l'espace en quatre groupes essentiels :

- a) les facteurs "politiques et sociaux";
- b) les facteurs "généraux";
- c) les facteurs "spécifiques";
- d) les facteurs "informels" et les incertitudes.

### 3.2. Les différents buts des politiques de localisation industrielle.

Généralement les spatiologues ou les aménagistes distinguent quatre catégories de buts :

1. Economiques,
2. Politiques,
3. Socio-Culturels,
4. Défensifs.

1. Les buts économiques consistent à réduire les coûts des investissements et des projets de développement, maximiser le profit, rentabiliser les investissements, créer des pôles de croissance et de développement, redistribuer la richesse ou les effets de la crise sur l'ensemble du territoire national.

2. Les buts politiques touchent aux changements des structures sociales, à la fixation des populations, aux contrôles des flux démographiques. Ils se traduisent par ailleurs par la réduction des écarts entre la ville et la campagne.

3. Les buts socio-culturels visent à réduire les différences de niveaux des revenus, de vie culturelle entre la ville et la campagne, à créer des emplois, changer la structure des populations, par exemple.

4. Les buts défensifs intéressent l'aménagement et le développement des frontières, l'intégration nationale et macro-régionale.

Enfin, les buts "informels" ou inavoués inscrits dans certaines démarches politiques et/ou philosophiques, comme ce fut le cas en URSS et dans les "démocraties populaires".

### 3.3. Les types de localisation industrielle.

Le champ de la théorie de la localisation comprend une autre catégorie d'éléments explicatifs et/ou méthodologiques regroupés dans une série de quatre groupes ou types d'industries : les industries liées, libres, induites, dominantes et coïnçées, (d'autres développements de ce paragraphe seront faits dans les pages suivantes (cf. DEMERT ET VERLAQUE 1978)).

1. Les industries liées (ou dépendantes - en amont ou en aval de l'activité) : elles obéissent à la géographie, aux ressources matérielles, à la disponibilité de l'énergie, aux bassins de main-d'oeuvre, aux infrastructures, etc...

2. Les industries libres (ou indépendantes) : ce sont celles qui ne sont pas déterminées par un facteur quelconque; elles sont indépendantes des données géographiques, des progrès techniques, des transports, etc... Elles sont libérées des contraintes et peuvent être implantées indifféremment dans les régions du fait du paysage urbain et industriel qui offre partout les mêmes avantages.

3. Les industries induites : elles sont aussi qualifiées de semi-autonomes; elles résultent de la présence d'un tissu industriel, d'une sécrétion d'économies externes, d'un réseau de services développants et efficaces. Les industries à localisation induite par le développement industriel urbain ou bien liées au marché urbain.

4. Enfin, les industries dites dominantes ou dominées. Les industries dominantes, comme leur nom l'indique, organisent les réseaux techniques, technologiques, économiques à leur profit. Versus, les industries dominées subissent les contraintes de l'espace économique et technico-financier.

Quant aux industries à localisation sélective, elles sont fonction de leur consommation d'espace : milieux urbains (PMI), hors du milieu habité, en rase campagne (grosse industrie), littoral (exportation), intérieur du pays (marché local), etc...

Pour les aménageurs et les spécialistes de la planification territoriale, les industries liées sont celles qui dépendent de facteurs incitatifs. Parmi ces facteurs on peut citer : l'existence de matières premières et des infrastructures d'accueil, l'existence de main-d'oeuvre qualifiée, la présence de débouchés, de centres de consommation, comme les industries agro-alimentaires.

Contrairement aux précédentes, les localisations industrielles non-liées jouent le rôle de facteurs relais. Ces localisations concernent, à titre d'exemple, la transformation des produits de base fournis par les industries lourdes et pétrochimiques ou encore des matières premières importées. Comme leur nom l'indique, elles ne sont pas liées à leur espace par des facteurs incitatifs (1).

#### 3.4. Principes et méthodes de localisation des investissements industriels.

Les principes et les méthodes de la théorie de la localisation industrielle s'appliquent soit à l'étude des systèmes hérités, soit induits de façon spontanée, ou encore à l'analyse des investissements, des nouvelles inscriptions techniques réalisées par les agents économiques privés, publics ou mixtes.

Ces principes répondent à un certain nombre de soucis économiques et spatiaux qui préoccupent aussi bien les aménageurs, les pouvoirs publics que les agents initiateurs de projets de développement. A titre illustratif, on peut évoquer la minimisation des coûts (transports et autres), la spécialisation industrielle des régions (économies d'échelle, effets externes, intégration verticale, etc...), l'utilisation maximale des ressources humaines et du milieu naturel (bassin d'emploi, main-d'œuvre spécialisée, centres de formation professionnelle, etc...), la réduction des disproportions dans la structure spatio-économique du pays, l'utilisation rationnelle de l'espace et de la protection de l'environnement (surveiller et protéger les zones fragiles, lutter contre la pollution, veiller aux arbitrages entre les agents localisateurs et consommateurs d'espace, éviter l'occupation des sols agricoles par l'industrie, l'habitat, les équipements collectifs, les infrastructures de base, le tourisme, etc...).

---

(1) DESERT ET VERLAQUE, "L'espace industriel", éd. MASSON, Paris, 1973.  
REMY (J.), "La ville, phénomène économique", éd. Bruxelles, 1966.

Enfin, les principes et les méthodes de localisation tiennent compte aussi des données de la division internationale du travail.

En résumé, les principes de localisation se traduisent en termes de choix, formels ou informels, d'un espace économique, d'une région, d'une localité, d'une unité spatiale, d'un ensemble de facteurs techniques, humains, géographiques et autres.

#### E. Principes de localisation industrielle selon les différents systèmes économiques et sociaux.

D'une manière générale les localisations dépendent de deux éléments majeurs : les héritages et la nature du système économique et social.

##### a. Le poids des héritages sur les nouvelles implantations.

Le choix d'une localisation industrielle nouvelle n'est pas neutre; elle résulte d'un certain nombre de contraintes, de variables anciennes et nouvelles et enfin d'influences nouvelles telles que la reproduction sociale, la modernisation et l'innovation. Les variables anciennes ou le poids des héritages sont définis par exemple par l'accumulation de systèmes sociaux, les héritages culturels, les données géographiques, les inscriptions techniques, etc... Les variables nouvelles sont composées des nouvelles inscriptions techniques et culturelles, politiques et administratives, économiques et techniques. Certaines implantations, notamment en économie de marché, sont plus sensibles aux influences nouvelles (innovations, progrès, modes de consommation) qu'aux héritages historiques par exemple

Certaines influences nouvelles tels que les progrès dans les moyens de transport (chemin de fer, marine, autoroutes...) peuvent encourager la délocalisation des unités économiques. Les notions de distances, des échelles de temps et d'espace sont de moins en moins contraignantes. Toutes ces anciennes contraintes sont compensées de nos jours par des avantages financiers nouveaux et qui permettent aux produits ou services qui en découlent d'être compétitifs sur les marchés.

## b. Le poids des systèmes économiques et sociaux.

Dans tous les cas de figure, le poids ou les pesanteurs des systèmes économiques et sociaux se manifestent suivant l'importance stratégique du secteur, les contraintes physiques, les contraintes sociales et politiques, la nature des activités économiques, des conditions de l'offre et de la demande des facteurs favorables. Les localisations sont souvent pour ne pas dire toujours des actes volontaires et/ou volontaristes et inscrites tantôt dans des politiques d'aménagement du territoire d'ensemble ou bien dans la stratégie du Marché, c'est-à-dire des agents économiques investisseurs privés ou publics selon les cas.

1. Dans les pays développés à économie de marché. Les implantations ou les délocalisations sont généralement déterminées par la rationalité économique du système en place. En d'autres termes, les facteurs déterminants sont le profit, les débouchés, les prix, les matières premières, les innovations, le progrès social, la concurrence, la liberté d'entreprise, la déréglementation, le crédit, et les avantages comparatifs.

2. Dans les pays à économie encore étatisées. Les localisations sont du ressort des pouvoirs publics, c'est-à-dire déterminées par des facteurs politiques et idéologiques. En effet, l'allocation des facteurs de production se fait par l'Etat. A ce titre, l'administration centrale choisit les implantations en fonction de quelques facteurs essentiels : les matières premières, la distribution sociale et du pouvoir d'achat et l'intégration économique nationale. Là toutes les localisations sont volontaristes, dirigées et administrées. Elle n'ont rien de commun avec les précédentes.

3. Dans les pays dits en voie de développement. Dans ces espaces hétérogènes les localisations dépendent de toute une multitude de facteurs tant endogènes qu'exogènes. Néanmoins, trois critères essentiels se dégagent du lot : les matières premières, les grandes villes portuaires et le niveau des profits des sociétés étrangères. A ceci s'ajoutent évidemment les contraintes citées par ailleurs : informelles, incertitudes, conditions géo-stratégiques, situation politique, conjoncture militaire et diplomatique.

Le volontarisme des états, ainsi bien "socialistes" qu'en voie de développement, recherchant un développement équilibré et rapide, a eu d'importantes implications sur les localisations des activités industrielles; on peut effectivement parler de "localisation administratives" basées sur des choix politiques et informels.

A titre d'exemple, le rôle du facteur politique et idéologique dans la localisation des complexes industriels ne sera pas des moindres; cela se fera au détriment des calculs économiques : distance, coûts, prix de revient, énergie, marchés, transports, etc... Ces thèses dites "droitières" seront combattues et condamnées par les idéologues du COSPLAN cherchant à "maîtriser les forces de la nature pour les transformer et les modeler selon les nouvelles tendances de la localisation des forces productives et des perspectives neuves et socialistes"!

Les prix administrés de ces systèmes économiques ne reflètent ni les conditions du marché, ni les règles comptables et ni les équilibres économiques (offres et demandes) qualifiés d'"économie bourgeoise".

Depuis quelques années, les ex-démocraties populaires et un grand nombre de pays en voie de développement s'alignent sur les critères et les facteurs en cours dans les pays développés.

C'est ce que certains économistes qualifient de "passage à l'économie de marché". La réforme économique algérienne en cours s'inscrit dans ce nouveau champ de l'économie politique.

### 3.5. Les facteurs de localisation.

La théorie économique spatiale est née avec l'observation, la description, l'analyse des facteurs de localisation. La panoplie de ces facteurs s'est enrichie de nouveaux éléments grâce aux progrès techniques, en libérant les activités économiques des contraintes naturelles et techniques, de la taille de l'entreprise, du type et de leurs exigences structurelles et techniques.

DEZERT et VERLAQUE classifient les facteurs de localisation en plusieurs catégories : les facteurs statiques, dynamiques, spéciaux et

généraux (1). Dans tous les cas de figure, les facteurs de localisations sont des éléments économiques ou autres qui influent sur les coûts : investissements, exploitation des projets, etc...

Deux approches expliquent les démarches adoptées quand il s'agit des choix de facteurs de localisation : première approche : la localisation est expliquée, justifiée par des analyses micro-économiques, un calcul utilitaire, une maximisation de profit et de coût minimum, afin d'éviter des charges inutiles et des coûts additionnels.

Deuxième approche : la localisation est fondée sur des valeurs localisationnelles. Elles stimulent la localisation de l'activité économique dans une région donnée (ressources, par exemple), c'est-à-dire des valeurs.

Ces valeurs touchent aux facteurs productifs, d'organisation, infrastructurels et ceux dus aux milieux d'accueil. Les facteurs productifs regroupent les ressources naturelles, l'énergie, la force de travail, les transports, la communication. Les facteurs d'organisation traitent de la concentration (verticale, horizontale, économies d'échelles, économies externes, économies motrices), la spécialisation (locale, nationale ou internationale, par produits, pièces, technologie, services, etc...) et la coopération (régionale ou nationale : flux (relations) réciproques de production entre les différentes entreprises : réduction des coûts, utilisation rationnelle des capacités...).

Les facteurs infrastructurels d'ordre technique et socio-économiques. Comme leur nom l'indique, les infrastructures techniques concernent les équipements de base, l'énergie, l'habitat, les télécommunications et autres réseaux indispensables au bon fonctionnement des unités économiques. Les infrastructures socio-économiques touchent l'éducation/formation, l'urbanisme et l'habitat, la santé et la protection sociale, le transport, le commerce, les services administratifs.

Les facteurs dus aux milieux d'accueil (avec leurs facteurs d'accompagnement et d'agglomération), largement développés par Ph. AYDALOT. Parmi ceux-ci, on peut évoquer les habitudes industrielles ou artisanales,

(1) DEZERT ET VERLAQUE, "Espace industriel", Ed. Masson, Paris, 1973.

le tertiaire industriel et commercial, les milieux urbains et les grandes métropoles commerciales, la présence et l'organisation des marchés (de capitaux, de matières premières, de débouchés, etc...), les milieux scientifiques et les équipements tertiaires-industriels (production-innovation, laboratoires de recherche scientifique...), le cadre de vie, la qualité de la vie, les contacts personnels et professionnels.

### Les facteurs de localisation mobiles et immobiles ?

Généralement le degré plus ou moins élevé de mobilité ou d'immobilité des facteurs de localisation détermine le choix du site d'implantation des unités économiques, de réalisation des projets d'investissement.

Jusqu'à une époque récente, certaines localisations étaient étroitement dépendantes de ces "facteurs immobiles", déterminés par la géologie, la géographie, l'histoire ou la politique. Il s'agit par exemple des gîtes de charbon, de sel, de minerais de fer ou autres, des cours d'eau, des ports, des terres arables, des forêts, des bassins de main-d'œuvre, des frontières naturelles, administratives ou politiques.

Grâce aux progrès techniques, au développement économique, à la coopération internationale, au décloisonnement des continents et des États, au phénomène de mondialisation des rapports économiques et financiers, tous ces "facteurs immobiles" ont perdu de leur importance. La diversification des moyens de communication, des sources d'énergie, de matières premières, etc... a fait que la mobilité des facteurs de production permet un choix varié des sites de localisation ou d'implantation industrielle.

Ainsi, de nos jours, la question ou la problématique de la mobilité ou de l'immobilité des facteurs de localisation ne se pose plus en terme physique et spatial, mais en termes économiques, financiers, de compétitivité et de productivité.

a) Les facteurs "politiques et sociaux". Ce premier groupe de facteurs d'implantation des unités économiques énoncent le cadre philosophique des actions de l'Etat détenteur du monopole de l'industrialisation du pays (du moins en ce qui concerne l'Algérie). Nous les livrons dans le désordre,

car aucune classification n'a été établie. Ces facteurs sont les plus cités dans le discours politique et les écrits publics.

Les principaux facteurs sont :

1. Rechercher un équilibre régional et inter-régional;
2. Freiner les mouvements de population et l'exode rural;
3. Restaurer la société, l'homme et l'espace;
4. Redistribuer la rente pétrolière entre tous les espaces régionaux;
5. Améliorer la croissance urbaine en liaison avec l'industrialisation.
6. Arrêter ou modérer la croissance des grandes métropoles urbaines;
7. Favoriser les zones déshéritées ou enclavées en y implantant des PMI à forte intensité de travail;
8. Promouvoir le monde rural et fixer les populations à la campagne en développant les "VAS" et les "ZMUN";.
9. Créer des foyers d'animation économique et sociale des régions ("locomotives" ou "petits pôles de croissance", des noyaux structurants...);
10. Développer des villes nouvelles à partir des petites agglomérations existantes (ZMUN, pôles relais...);
11. Maîtriser le développement urbain, ralentir la croissance urbaine des grandes métropoles, modérer les investissements dans les grands pôles de la façade méditerranéenne.

b) Les facteurs dits "généraux". Ce deuxième groupe porte sur :

1. Les facteurs géographiques et historiques de localisation;
2. Les facteurs économiques : matières premières minérales, énergétiques, agricoles ou autres ressources naturelles, population et emploi (force de travail, bassin naturel de main-d'oeuvre, marchés, débouchés, épargne, investisseurs, etc...);
3. Les facteurs techniques : infrastructures, entreprises, artisanat et corps de métiers traditionnels, etc...).

c) Les facteurs "spécifiques" à la région ou aux branches localisées dans la wilaya :

1. Zone à fort taux d'exode rural et d'émigration;
2. Proximité de la capitale et de la zone industrielle :  
Alger-Rouiba- Rêghaia,
3. Proximité des centres d'approvisionnement, de consommation des sites portuaires et aéro-portuaires, des infrastructures lourdes, des grandes institutions administratives (centres de décision, pouvoir régionaux et locaux...);
4. Traditions artisanales et "polytechniques", dynamisme commercial, volontarisme des populations, niveau de développement.

d) Les facteurs "informels". L'informel étant devenu une donnée structurelle des états en voie de développement, les décisions de localisation des unités économiques n'ont pas échappé à cette règle générale. En effet, à tous les facteurs cités ci-dessous il faut ajouter à cette liste les facteurs "informels" tels que :

1. Le poids de certaines personnalités politiques;
2. Le favoritisme politique : représentation administrative, politique et régionale au niveau du gouvernement central.
3. Les pressions tribales ou régionalistes;
4. La corruption et le népotisme;
5. La volonté idéologique de réduire ou d'atténuer les revendications des minorités ethniques ou religieuses;
6. Une redistribution volontariste d'une rente étatique, sans aucun souci de calcul économique.

Ces facteurs dépendent de choix de localisation "non-écrits", absents des discours publics et politiques.(1)

D'une manière générale, ce sont les agents localisateurs qui sont responsables des critères d'implantation.

---

(1) A ces facteurs s'ajoutent les incertitudes diplomatiques, politico-militaires, la stabilité régionale, l'issue des élections, la nature des régimes politiques, la radicalisation des syndicats, etc...

Les facteurs de localisation et le comportement des firmes.

Raisonnablement et rationnellement la firme recherche une localisation optimale. En d'autres termes, l'entrepreneur recherche à maximiser ses profits, un produit additionnel, l'existence d'une aire de marché, une demande solvable et à minimiser ses coûts de production, etc... Il cherchera à se localiser en fonction d'autres variables, telles que l'existence de matières premières, d'infrastructures de base, d'énergie, d'un bassin de main-d'oeuvre, bref tous les facteurs classiques pris en compte dans ce domaine. Comme le souligne Ph. AYDALOT, " l'entreprise choisira simultanément une localisation et une combinaison de facteurs déterminant ainsi la minimisation conjointe de l'ensemble de ses coûts." (1)

"Pour de nombreux facteurs de localisation, poursuit cet auteur, ce n'est pas leur coût qui intervient mais leur existence. L'analyse courante ne peut les intégrer car elle est incapable de la mesurer. Ici l'analyse multicritères offre des solutions" (2).

Des auteurs tels que M. CASTELLS, J. LABASSE, J. Remy, etc... ont réfléchi sur les facteurs de localisation et le comportement de la firme dans le choix d'implantation de ses projets.

a - Le comportement géographique de la firme est fonction des intrants matériels (proximité des sources d'énergie, disponibilité des ressources naturelles et de matières premières, proximité des lieux de production et de consommation eau...); tous ces éléments jouent un rôle prépondérant dans la décision finale de la firme. Mais ces choix peuvent induire un déséquilibre dans le développement industriel.

(1) Ph. AYDALOT, " Economie régionale et urbaine ", Ed. Economica Paris 1985 p. 23.

(2) Page 26.

b. A ces facteurs techniques s'ajoutent les infrastructures économiques dont les transports et les communications jouent un rôle déterminant dans le choix d'une localité en vue de réaliser un investissement qui doit donner un résultat optimum.

Les transports et les communications regroupés dans le vocable des infrastructures économiques jouent aussi un autre rôle, celui des réducteurs des inégalités spatiales. En effet, par ce biais, le développement de ceux - ci peuvent contribuer à réduire le développement inégal.

c. Les facteurs socio-organisationnels peuvent jouer un rôle déterminant dans la localisation et le comportement des firmes. Parmi ces facteurs socio-organisationnels on compte la force de travail, les centres de consommation ou débouchés, les réseaux commerciaux, les migrations, l'habitat, les milieux urbains, le coût de la main-d'oeuvre. Ceci peut s'appliquer à l'industrialiation des grandes villes.

d. Les facteurs complexes, les milieux d'accueil, l'environnement, les facteurs d'agglomération et d'accompagnement. La libération spatiale et géographique de la firme peut se faire et se réaliser grâce au progrès technique et à des facteurs nouveaux. Parmi les facteurs complexes, on évoque souvent la coopération industrielle entre les unités industrielles du même secteur; la spécialisation des branches; la concentration des branches dans un seul centre ou d'une ville; l'utilisation collective des infrastructures; la dispersion des centres de production et de consommation.

H. CASTELLS, "Sociologie de l'espace industriel", Paris, 1975.

J. LABASSE, "L'organisation de l'espace", Ed. Masson, Paris, 1966.

J. REMY, "Utilisation de l'espace. Innovation technologique et structure sociale", in Espaces et sociétés, n° 4 - 1971 - Paris.

Quant au milieu d'accueil local ou régional, il se caractérise par les conditions particulières : habitudes industrielles, tertiaires commercial, services spécialisés, facultés d'innovation des milieux manufacturiers... Deux autres milieux influencent aussi le comportement de la firme. Il s'agit des milieux urbains, scientifiques et techniques. Dans la notion de milieux urbains on y met, économe d'agglomération indépendante du milieu géographique, présence et organisation des marchés, bourses de matières premières, marchés commerciaux et financiers, etc... Les milieux scientifiques et techniques, mis en évidence depuis les années 1960, se caractérisent par l'existence des centres de recherche, d'universités, d'équipements tertiaires de pointe, d'industriels, d'espaces industriels diversifiés, création de "surfaces industrielles", cadre de vie.

e. Les facteurs spéciaux ou extra-productifs. Il peut s'agir de facteurs d'ordre politique ou militaire . La localisation des établissements industriels militaires obéit à des facteurs spécifiques relevant de la stratégie de défense nationale : éloignement des frontières litigieuses, sites faciles à défendre, etc... les exigences du développement économique et social, justice sociale ou stabilité politique, peuvent pousser les pouvoirs publics à adopter un schéma d'aménagement du territoire comportant des mesures d'aide ou d'incitation à un certain type de localisation dans telle ou telle région ou localité, dans le cadre d'une option de décentralisation industrielle par exemple.

### 3.6. Aire d'indifférence de localisation.

La notion d'"aire d'indifférence de localisation", liée au concept d'attraction, est due à un grand auteur de l'économie spatiale **KLASSEN**.

Cet auteur fait remarquer que l'élasticité des conditions de localisation est devenue telle que la firme s'est créée un nouveau type d'espace : "l'aire d'indifférence". La dite firme se comporte indifféremment à l'intérieur de l'aire d'indifférence quant à la localisation d'une nouvelle unité. Les facteurs classiques de localisation n'interviennent que de manière secondaire par rapport aux facteurs principaux qui ont déterminé le choix de l'aire.

Ce concept exprime d'après KLASSEN, "la dépendance spatiale, d'une production par rapport à une autre production, à un facteur ou à un marché. Cette dépendance résulte de l'existence des frais de transport et de communication qui sont l'expérience économique de la distance". L'auteur part de l'hypothèse suivante : les coûts de transport et de communication dans les échanges intra-régionaux sont négligeables par rapport aux coûts entraînés par les échanges inter-régionaux dans un espace naturel clos.

Deux caractéristiques principales définissent l'attraction : son sens et son intensité :

a. son sens : il est déterminé par la recherche d'une minimisation des coûts des transports. Il dépend des attractions exercées par les sources d'approvisionnement et par le marché;

b. son intensité : elle est fonction de l'importance des frais de transport dans le coût total de la production.

C'est cette souplesse de localisation par rapport au centre d'attraction, nous dit KLASSEN, qui définit la zone d'indifférence de localisation.

Enfin cette notion d'"aire d'indifférence de localisation" est applicable aux industries de transformation où l'influence des coûts de transport fléchit en rapport avec l'accroissement de la valeur du produit(1).

### 3.7. Les effets principaux et secondaires (ou effets externes) attendus des localisations industrielles.

A partir de chaque localisation industrielle il est attendu

---

(1) Ch. GACHELIN, "La localisation des industries", Ed. PUF, Paris, 1975.

deux séries d'effets qualifiés de principaux et de secondaires. Les effets principaux dits fondamentaux engendrent ou peuvent entraîner des critères secondaires, nécessaires aux premiers pour être économiquement viables, les structures et infrastructures d'accompagnement dont la localisation est évidente sur toute la zone d'influence du projet.

Les effets ou critères principaux sont fonction de plusieurs paramètres tels que : politique d'équilibre régional; réduction de l'exode rural; frein au développement des poches retardataires et des disparités; existence de "bassins de main-d'oeuvre"; pouvoir de négociation des ministères de tutelle, des collectivités locales, des forces sociales en présence... Toutes ces localisations entraînent automatiquement l'implantation ou l'inscription de nouvelles données techniques et humaines. Ce sont les critères secondaires quasi-évidents.

De ces critères principaux découlent les critères secondaires. En effet, pour la viabilité des projets initiés, les localisations nouvelles nécessitent la mise en place ou l'implantation de nouvelles infrastructures d'accompagnement telles que l'habitat (ZHUN), routes, électricité et gaz, transports, transformation de l'environnement administratif, scolaire et autre. Ce sont tous ces effets externes dont il faudra tenir compte.

En résumé, tout schéma de localisation ou tout plan d'aménagement du territoire doit contenir une balance (effets internes et externes) des critères fondamentaux et des critères secondaires ou induits.

3.6. Les effets de la localisation sur la délocalisation de certains facteurs.

La localisation de nouvelles inscriptions techniques et humaines ne va pas sans effets sur la délocalisation de certains facteurs. C'est le cas de la main-d'oeuvre rurale et agricole environnant ou rayonnant dans l'arrière pays des projets industriels.

Ceci entraîne ou induit parallèlement la délocalisation des modes et genres de vie du monde rural vers les nouveaux sites urbanisés (ZHUN) ou des bidonvilles périphériques.

Le déplacement pendulaire des populations quittant leurs villages d'origine pour se rendre sur les lieux de leur travail ou encore dans les villes secondaires afin de s'approvisionner en biens "centralisés", polarisés par les forces sociales d'attraction localistes dans les chefs-lieux de région ou des pôles-relais.

L'influence de certaines localisations sur la délocalisation d'une catégorie d'éléments économiques et humains est souvent fort évidente. Par exemple, l'ouverture de pistes ou la création de routes de désenclavement a considérablement favorisé l'habitat sur ces nouveaux axes de "développement", délocalisant de ce fait les "régions archaïques" oubliées par les agents du développement.

En résumé, tout plan d'aménagement ou de localisation doit contenir un "test" de cohérence (balance débit-crédit) entre les effets de la localisation et leurs impacts sur la délocalisation potentielle.

### 3.9. Quels sont les agents "localisateurs" ?

Jusqu'à l'avènement de la réforme économique des années 1980, le principal, pour ne pas dire l'unique agent "localisateur", c'était l'Etat. Le secteur étranger, nationalisé après l'indépendance, était inexistant; quant au secteur privé national il était marginalisé.

Depuis la fin des années 1980, on recense pas moins de six catégories d'agents "localisateurs". Dans l'ordre décroissant, nous avons :

1. Le pouvoir central, c'est-à-dire, les ministères de tutelles qui constituent les plus gros investisseurs, même si la crise économique a considérablement réduit leurs actions.

2. Puis viennent en seconde position les collectivités locales: les wilayas et les communes. Elles s'occupent de l'encadrement du développement local, du développement par le "bas", de la mise en valeur des potentialités locales et régionales;

3. En troisième position, nous trouvons les agents économiques privés nationaux, longtemps tenus à l'écart de la politique économique nationale. Depuis le début des années 1980, leur part dans la croissance économique du pays ne fait qu'augmenter et ce malgré les nombreux obstacles rencontrés dans la gestion quotidienne de leurs affaires.

- Les entreprises publiques et la prise en charge des facteurs de localisation ?

D'une façon générale, mis à part les grands pôles de développement implantés dans les villes portuaires, les pouvoirs publics et les entreprises d'Etat n'ont pas tenu compte des règles et des critères économiques, financiers et comptables (cf. analyse coût/ bénéfiques) pour localiser leurs unités économiques sur le territoire national .

L'implantation de leurs projets n'est pas toujours réalisée dans les centres urbains (présence de débouché et de main-d'oeuvre) où les infrastructures économiques et sociales sont disponibles et suffisantes.

Dans la plupart des cas, elles ont localisé leurs unités là où pratiquement elles devaient prendre en charge une gamme de services et de travaux administratifs supplémentaires non inscrits dans l'individualisation du projet : aménagement du site, viabilisation, réseaux transports du personnel, aires de stockage, absence de formation professionnelle, ramassage de la main-d'oeuvre, cantine, logement, eau, gaz, électricité, voies de desserte, liaisons entre unités, échanges d'informations, etc...

Parfois les entreprises de transformation sont localisées à plusieurs centaines de kms des complexes situés en amont de leurs activités. A titre d'exemples, on peut citer :

- unités plastiques de Chlef et Setif, en aval du complexe méthanol d'Arzew et de Skikda;

- Unité vannes hydrauliques à Berrouaghia, en aval du complexe de Annaba;
  - Unités sucre (importé) de Mostaghanem, Guelma et d'El-Kheris, localisées, au moins pour deux d'entre-elles, dans l'arrière pays;
  - Complexes papetiers de Saïda et de Mostaghanem, alimentés par l'alpha des hauts plateaux, localisés dans des zones sans ressources hydrauliques;
  - Unités textiles de Batna, Tiaret, Draâ-Ben-Khedja, etc...
- tous alimentés par des produits importés, sont implantés en zones désertées et où l'offre d'emploi est surabondante.

Ces choix de localisation correspondent à une politique volontariste des pouvoirs publics. Ils sont définis par la stratégie globale de développement (SGD), dont il a été question ci-dessus. Celle-ci fait fi de tous les critères "classiques", micro-économiques, de localisation.

Ce plan de localisation industrielle volontariste élaboré par l'équipe de l'ex-ministre de l'Industrie et de l'Énergie Belaïd ABDELILAH, est remis en cause par l'équipe qui lui a succédé. En effet, la restructuration des sociétés nationales intervenues en 1983-84, suivie de l'autonomie des entreprises publiques économiques (EPE) en les transformant en sociétés anonymes par actions, donnent toutes les latitudes aux EPE d'investir là où elles veulent et quand elles veulent.

4. Les entreprises publiques économiques (EPE) issues de la restructuration des sociétés nationales et des entreprises socialistes et transformées en sociétés par actions dans le cadre de la réforme du système économique. Ces EPE peuvent investir librement, sans en référer à leurs ex-tutelles. D'où l'émergence d'une nouvelle approche en matière de localisation et de gestion du patrimoine économique national.

5. L'avant-dernier groupe d'agents localisateurs est composé de sociétés étrangères ou mixtes, mais encore à l'état embryonnaire. L'ouverture de l'économie algérienne sur l'extérieur, les difficultés qu'elle rencontre au plan intérieur, font ou plutôt feront que ce groupe ira en s'élargissant dans les années à venir.

6. Les projets communautaires qui seront initiés dans le cadre de l'UMA (Union du Maghreb Arabe) constitueront le dernier groupe d'agents localisateurs : projets industriels, développement des zones frontalières...

De nouvelles règles de jeu sont ou seront établies entre tous ces agents localisateurs. La "vérité des prix", la compétitivité et la concurrence semblent être les principaux déterminants de cette nouvelle approche du développement industriel.

#### CONCLUSION DU CHAPITRE I :

On entend généralement par critère, principe ou facteur de localisation tout élément ou phénomène susceptible d'influer d'une façon ou d'une autre sur le choix d'un site d'implantation d'une unité économique donnée.

Existe-t-il un facteur idéal ou un site parfait ? En théorie géométrique sûrement, mais dans la réalité économique, politique, sociale et géographique, probablement pas.

Nous pensons que les critères "classiques" de localisation sont souvent différents suivant les objectifs, les buts que l'aménageur assigne à tel ou tel type d'implantation de projets industriels ou de localisation d'unités économiques.

Le Plan de Constantine (1959-1963) avait retenu les critères/objectifs suivants :

- a- Plein emploi des hommes et des ressources;
- b- élévation du niveau de vie et des conditions de travail;
- c. Diversité de l'offre d'emploi;
- d. Progrès techniques dans les campagnes et arrière pays.

Cependant, ce plan "gaulien" n'était pas dénué de tout fondement politico-militaire. Il visait en fait à couper l'ALN-FLN de la population civile algérienne<sup>ne</sup> acquise à la lutte de libération nationale.

Qu'en est-il de la théorie de la localisation ?

Elle contribue à organiser la gestion du territoire, à formuler une politique d'une meilleure utilisation des ressources naturelles, économique et humaines.

Appliquée d'une façon rationnelle, la théorie de la localisation encadre le développement en lui fournissant des principes directeurs tels que la répartition territoriale des projets d'investissements, la redistribution du pouvoir d'achat national, la prospérité ou la pauvreté (en cas de récession), la fixation des populations locales et régionales (ou diriger les flux migratoires), la diffusion du progrès social et économique. Ainsi, bien comprise et suivie, cette théorie favorise sans aucun doute la construction du tissu économique industriel et technique national, la restauration de la société et de la nation en corrigeant le déséquilibre spatial, les déséquilibres régionaux, les inégalités territoriales.

La théorie de la localisation s'adapte avant tout aux sphères productives industrielles, de l'habitat, des services et secondairement à l'agriculture qui ne peut faire l'objet d'un processus de délocalisation ou de décentralisation. On ne transfère pas l'espace agricole comme on transfère ou on relocalise les usines, les services, les villes, les hommes... C'est un facteur immobile.

Les principes de localisation traduisent les options des plans de développement et des orientations politiques des États. Ils visent des objectifs économiques et sociaux et de production : substitution aux importations, équipements sociaux d'accompagnement, lutte contre le chômage endémique, maîtrise ou stabilité de la population entre les régions favorisées et les zones désertées. Car l'exode rural ne serait limité qu'aux possibilités offertes par les zones riches en matière d'espace, de revenus, d'emplois, d'habitat et de consommation.

La localisation peut engendrer la spécialisation sectorielle, par zone, région ou localité. Comme elle peut accentuer les tendances historiques héritées, rétablir les équilibres spatiaux, quand les facteurs de localisation existent, exemples : énergie, transports, communication, eau, habitat, équipements collectifs d'accompagnement.

La stratégie algérienne de développement des années 1967-1977, donne un contenu précis aux principes de la localisation. En effet, les planificateurs et les pouvoirs publics parlent de répartition territoriale de la population, de l'industrie, de l'habitat, de l'emploi, du revenu national, des infrastructures, des équipements... Tout ceci est programmé d'une façon standard à l'aide de "cartes" : "carte des équipements scolaires et universitaires", "carte de la santé", "carte des infrastructures", "carte industrielle", etc....

Cette stratégie doit constamment procéder à l'évaluation des aspects sociaux, économiques et politiques induits par les projets initiés, en d'autres termes éviter les dilatoires, le développement des écarts entre les régions et les secteurs.

Toute localisation qui accentuerait le déséquilibre régional, les mouvements de population et/ou qui négligerait le sens de la solidarité nationale, aurait un impact immédiat sur l'organisation de l'espace.

Dans le second chapitre qui suit, nous tenterons d'exposer l'étude d'un cas concret, celui de la Grande-Kabylie.

## C H A P I T R E II

### ESPACE ET LOCALISATION INDUSTRIELLE EN ALGERIE A TRAVERS LE CAS DE LA GRANDE-KABYLIE

#### INTRODUCTION :

Ce second chapitre sera consacré à l'analyse des principes et critères de localisation industrielle en Algérie à travers le cas de la Grande-Kabylie.

Quatre points sont retenus :

- S/Ch.1. Le schéma général de localisation industrielle;
- S/Ch.2. L'espace industriel de la Grande-Kabylie;
- S/Ch.3. Le comportement et l'attitude des agents localisateurs locaux (APC et Wilaya) et du secteur privé.
- S/Ch.4. Nouvelle politique économique, nouveaux facteurs de localisation.

Pour réaliser cette partie, nous avons procédé à deux types d'enquêtes : l'une a été réalisée auprès des entreprises wilayales et communales; l'autre auprès de la chambre de commerce de Tizi-Ouzou et de certains investisseurs privés. Le séminaire organisé par la chambre de commerce en 1968 sur l'investissement privé nous a été d'un grand profit.

#### SOUS-CHAPITRE 1:

##### 1.1. Le schéma général de localisation industrielle.

Jusqu'à la publication du décret n° 7.91 du 21 Avril 1967 relatif à l'étude d'impact d'aménagement du territoire, il n'existait aucun texte définissant les critères de localisation industrielle. Seul le volontarisme de l'Etat, avec son projet national d'industrialisation (1967-1977) et sa détermination d'homogénéiser l'espace, a prévalu.

Les implantations étaient décidées par les ministères de tutelle ou par le gouvernement dans le cadre du schéma général de redistribution de la rente pétrolière à travers toutes les unités spatiales administratives, géographiques et démographiques. En d'autres termes, les choix des sites obéissaient à une stratégie et à des orientations souvent politiques et/ou

idéologiques, mais rarement économiques.

En effet, la localisation d'un grand nombre de complexes, de dimension nationale ou régionale, n'a pas tenu compte des facteurs classiques évoqués dans le chapitre précédent. C'est le cas des unités des détergents, des raffineries de sucre, du complexe automobiles de Miarét, de l'usine d'aluminium de M'Sila... on s'étonne après que ces unités ne dégagent que des résultats déficitaires, et ne tournent qu'à moins de 30% de leurs capacités théoriques.

Depuis le début de la réforme économique, l'Etat a produit des textes législatifs tendant à réglementer ou à préciser certaines normes en matière de localisation industrielle. D'autre part, les entreprises publiques (EP), seules responsables de la gestion de leurs actifs, sont tenues de tenir compte des facteurs de localisation objectifs et économiques.

Quel est le contenu du décret n° 7-91 du 21 avril 1987 ? Les articles 2, 3, 4, 5, 6, et 7 précisent en quoi consiste l'objet de cet acte réglementaire.

En son article 2, on peut lire : "l'objet de l'étude d'impact d'aménagement du territoire est d'analyser les incidences des projets et/ou aménagements publics ou privés qui par l'importance de leurs dimensions, peuvent directement et/ou indirectement modifier les formes d'organisation économique et urbaine et d'occupation de l'espace, ou porter atteinte à la santé publique, à l'agriculture, à la protection de la nature, à la conservation des sites et monuments.

L'article 4, complétant les articles 2 et 3, stipule que : "le contenu de l'étude d'impact d'aménagement du territoire comprend notamment :

- l'opportunité de la localisation du projet dans la zone retenue en conformité avec les dispositions législatives en vigueur en la matière, notamment le code de la wilaya et le code communal, modifiés et complétés;
- la justification des choix de sites possibles;
- une évaluation complète des incidences directes et indirectes du projet sur la zone d'implantation;

- une évaluation complète des effets inverses et des contraintes imposées par l'environnement en général sur le projet.

Ces éléments sont à consigner dans des documents élaborés et diffusés par le ministère de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de la construction, selon la taille, la nature et l'importance du projet".

En principe, depuis la promulgation de ce décret, aucun agrément n'est accordé si cette procédure d'étude d'impact n'est pas respectée ou prise en compte aussi bien par les agents économiques publics que par les promoteurs privés.

#### 1.2. Les critères de localisation physique des investissements.

Avant l'autonomie des sociétés nationales et des entreprises publiques locales, wilayaïales ou communales, deux types de critères ou d'appréciations sont retenus :

- a) Les critères centraux ou centralisés, d'une part,
- b) Les critères décentralisés relevant ou définis par les collectivités locales en question, d'autre part.

Dans tous les cas de figure, les administrations économiques publiques, en l'absence d'agents économiques internationaux ou étrangers sur le sol national et la faiblesse du secteur privé local, sont chargées de concrétiser, de réaliser les objectifs de la politique économique telle que définie par les pouvoirs publics. En d'autres termes, les sociétés nationales et les entreprises locales se conforment à la stratégie de l'Etat; ce ne sont que des instruments techniques créés par l'Etat en vue de réaliser et d'écarter les objectifs du plan dont la finalité est de : assurer un décollage économique, utiliser rationnellement les ressources naturelles, réaliser une société socialiste, promouvoir l'homme, organiser l'Etat du point de vue économique et social et enfin assurer l'indépendance économique nationale.

Comme on peut le constater, on est bien loin des critères classiques de localisation micro-économiques des firmes privées. Ici on a à faire à des critères macro-économiques appliqués à des unités socio-

économiques publiques. A cette série de critères/objectifs, chacune de ces entreprises s'applique aussi des critères plus ou moins spécifiques.

a) Les critères des collectivités locales. Pratiquement, les critères utilisés par ces unités dérivent ou découlent des précédents. En effet nous retrouvons les mêmes soucis que ceux des pouvoirs publics centraux. A titre d'exemples, nous avons retenu : le rééquilibrage du développement local et/ou régional, la réduction des zones retardataires en favorisant le développement des P.M.I., la mise en valeur des richesses locales; la réalisation des projets locaux; l'atténuation de la pression du chômage et de la demande d'emploi; la limitation de l'exode rural; la satisfaction des besoins régionaux et locaux.

b) Les critères des organes centraux et des ex-sociétés nationales. Si les projets et les investissements des collectivités locales sont de dimension modeste et des cloix à court terme, il n'en est pas de même pour les projets initiés par les ex-sociétés nationales (S.P.A.) ou par les ministères de tutelle qui ont une envergure généralement nationale et parfois internationale. Ces investissements sont appréciés à travers une batterie de critères tels que la décongestion de la zone littorale et de la capitale en créant des pôles de croissance à l'intérieur du pays; l'implantation de complexes industriels dans la plupart des wilayas sinon des régions; la création d'emplois durables au niveau local par la diffusion de la P.M.I. à l'échelle nationale.

Par ailleurs, ce schéma de localisation industrielle vise à construire un réseau urbano-industriel à l'échelle du pays. Au premier rang, on trouve les grands pôles industriels implantés dans les métropoles régionales puis en seconde place, on rencontre les pôles industriels sub-nationaux générateurs d'emplois localisés dans les villes moyennes considérées comme relais régionaux. Enfin, au bas de l'échelle, on recense les pôles industriels locaux sous forme de P.M.I., que l'on peut qualifier de "barrages industriels locaux". Tous ces éléments conjugués se retrouvent dans une approche ou une méthodologie de localisation que l'on peut définir sous le générique de "couloirs industriels".

### 1.3. Les "barrages" industriels.

L'analyse des faits économiques et sociaux de l'unité spatiale de la Grande-Kabylie a révélé une situation très critique et ceci pour de multiples raisons : existence de bassins d'emploi et d'une population très dense, regroupée dans des ceintures de villages ou de réseaux de bourgs, extrêmement ancrée au territoire, zones désertées et en marge du développement national; flux migratoires définitifs à l'étranger ou à l'intérieur du pays, temporaires, saisonniers ou genéraux; peu de potentialités en ressources naturelles minérales, agricoles et énergétiques; une force de travail jeune tentant de rester au village, à la charge des familles, plutôt que d'émigrer; région de départ sans armature sociale et industrielle; une métropole d'arrivée saturée vivant des problèmes de plus en plus aigus; présence d'une main-d'œuvre à tradition artisanale...

A partir de ce constat, les pouvoirs publics ont tenté, par tâtonnement, de formuler une politique de développement local et régional. Pour ce faire, dans chaque "couloir géographique" soumis et clarifiant les flux migratoires vers les "zones de développement" existantes mais ayant atteint des seuils critiques, comme dans l'algerois, l'Etat implanté des complexes industriels, des ZII, comparables aux barrages hydrauliques. Pour ces "barrages industriels", il s'agit de pôles relais afin d'arrêter l'exode rural, fixer les populations rurales, redonner un souffle à l'économie locale. Faute de quoi, c'est le dépeuplement des zones de départ et le surpeuplement des points d'arrivée avec tous les problèmes que l'on peut aisément deviner.

Sur ces "couloirs", l'Etat localise des "grappes" de projets industriels ou aménage des zones industrielles ". Ces unités spatiales gérées par des organismes publics obéissent à un cadre législatif national. D'autre part, elles ont un caractère urbanistique compris dans les plans d'aménagement communaux. Les zones d'activités et les zones industrielles ont une double mission : aménagement du territoire et expansion économique régionale et locale. Elles offrent enfin aux entreprises trois éléments de localisation : voies de communication, coûts des terrains viabilisés moindres, proximité des pôles urbains ou des ceintures villageoises.

(Le tableau n°1 livré ci-dessous nous donne une image approximative de la régionalisation des unités industrielles au secteur public par wilaya au 31.12.1984).

TABLEAU N°1 : REGIONALISATION DES UNITES INDUSTRIELLES DU SECTEUR PUBLIC  
PAR WILAYA (AU 31.12.1984).

WILAYAS	Nombre d'unités	Effectifs	Structure en %	
			Nombre d'unités	Emploi
1. Adrar	01	51	0,2	0,02
2. Chlef	19	5.348	3,5	2,4
3. Laqhouat	05	1.113	0,9	0,5
4. Oum-El-Bouadhi	08	3.171	1,5	1,4
5. Batna	12	4.300	2,2	1,9
6. Béjaïa	21	5.707	3,9	3,1
7. Biskra	02	814	0,4	0,4
8. Bôchar	04	464	0,7	0,2
9. Blida	29	7.416	5,3	3,3
10. Bouïea	08	1.519	1,5	0,7
11. Tammanrasset	-	-	-	-
12. Tebessa	05	3.179	0,9	1,4
13. Tlemcen	32	12.085	5,9	5,4
14. Tiaret	12	3.840	2,2	1,7
15. Tizi-Ouzou	17	8.968	3,1	4,0
16. Alger	108	56.769	19,9	25,1
17. Djelfa	04	646	0,7	0,3
18. Jijel	08	2.011	1,5	0,9
19. Sétif	25	7.570	4,6	3,4
20. Saïda	11	3.219	2,0	1,4
21. Skikda	20	7.236	3,7	3,2
22. Sidi-Bel-Abbes	23	9.295	4,2	4,1
23. Annaba	23	26.767	4,2	11,9
24. Guelma	14	4.423	2,6	2,0
25. Constantine	22	12.861	4,0	5,7
26. Médéa	08	3.064	1,5	1,4
27. Mostagnanem	20	5.458	3,7	2,4
28. M'Sila	03	1.513	0,6	0,7
29. Mascara	24	5.175	4,4	2,3
30. Ouargla	04	761	0,7	0,3
31. Oran	52	19.694	9,6	8,7
TOTAL	544	225.809	100,0	100,0

N.B. Avant le dernier découpage administratif du 1 Janvier 1985.

SOURCE : O.N.S. Alger.

quelles remarques peut-on tirer de ce tableau ?

1. Depuis 1964, les pouvoirs publics n'ont pratiquement plus créé de nouvelles unités. Bien au contraire, certaines d'entre-elles notamment les entreprises communales ou de wilaya ont été fermées.

2. Hors la wilaya de Tamanrasset qui n'a accueilli aucune entreprise publique, les trente (30) autres wilaya ont bénéficié certes d'une façon très inégale, du programme de localisation industrielle : Adrar a reçu une (01) unité et Alger 100 unités.

3. La façade méditerranéenne, c'est-à-dire le littoral (Alger Oran, Annaba, Skikda, Jijel, Boujaïa, Tizi-Ouzou, Chlef, Mostaganem...) s'accapare de l'essentiel du programme industriel du pays; alors que la façade saharienne n'a reçu que quelques unités sur ses deux (02) millions de kilomètres carrés.

4. La wilaya d'Alger occupe le 1er rang avec 100 unités soit 19,9% du total du programme national public et 25% de l'emploi total.

5. Enfin, la wilaya de Tizi-Ouzou, avec plus de 1 million d'habitants, des densités moyennes de 400 habitants au km<sup>2</sup>, n'a accueilli que 17 unités; ceci la place au 14<sup>ème</sup> rang, loin derrière certaines wilayas ayant cinq à 10 fois moins d'habitants.

#### SOUS-CHAPITRE 2 :

##### 2.1. L'espace industriel de la Grande-Kabylie.

Jusqu'en 1962, l'espace industrielle de la Grande-Kabylie était vide. Elle présentait un espace rural quasi-archaïque meurtri par la guerre de libération nationale, marqué par de fortes migrations. Les "comptes économiques régionaux" faisaient apparaître des déficits chroniques dans tous les secteurs et une absence totale de l'activité industrielle.

En 1963, l'Etat prend la décision de localiser la première unité industrielle régionale à Draâ-Fen-Medda (ex-Tiradeau) à l'Ouest de Tizi-Ouzou. Ce premier "arrage" industriel qui produit des textiles emploie

près de 5000 ouvriers-originares de toutes les localités environnantes. Il constitue la première pièce du couloir industriel régional épousant l'axe routier et ferroviaire les Issers-Tizi-Ouzou et Azzazga.

A partir de 1970, l'Etat, fort de ses recettes pétrolières et de sa doctrine populiste, tente de répartir cette richesse ou rente pétrolière sur l'ensemble du territoire tantôt sous forme de complexes de dimension nationale tantôt sous forme de P.I (1974-1977). En effet, c'est durant cette période que le tissu industriel de la Grande-Kabylie connaît une croissance unique dans les annales locales (1).

Quatre couloirs de localisation industrielle ont été définis :

1. Le couloir littoral : Dellys-Azzefoun;
2. Le couloir central : Issers - Tizi-Ouzou-Azazga;
3. Le couloir du Djurdjura : Tizi-Therif, - Draâ-el-Mizan, Togni, Ouzdjas;
4. Le couloir des hautes collines : Larkaa-Mait-Irathen, Aïn-el-Hammam.

Pour le moment, seuls deux couloirs, central et du djurdjura sont plus ou moins bien équipés. Les deux autres restent sous-équipés et sous-développés.

L'essentiel des localisations industrielles et des équipements structurants est réalisé dans les vallées ou couloirs encadrés entre les vieux massifs de la région où le relief est moins accidenté et les sols constructibles. Ces axes profitent des avantages de centralité par rapport aux montagnes habitées environnantes. Le réseau urbain croît d'une façon exponentielle : au recensement de 1966 on compte 3 villes de plus de 2000 habitants, en 1977 leur nombre est passé à 16 et enfin en 1987, on a dénombré 34 villes de plus de 2000 habitants et 30 villes de plus de 5000 habitants, contre huit en 1977 et 2 en 1966.

---

(1) MOHAMED DAMANI, "Economie et Société en Grande-Kabylie", Edit. OPU. Alger 1986.

Enfin, les unités localisées sur les terres agricoles connaissent des difficultés d'extension à cause des mesures sévères relatives à la protection des terres agricoles ou de l'urbanisation des sites.

### 2.3. Les nouvelles unités spatiales de localisation : les zones d'activités locales et les zones industrielles.

La création de zones d'activités et de zones industrielles répond à un double souci : de rationalisation de l'occupation des sols en zone urbaine, d'une part, et d'attraction de nouveaux projets d'autre part. Par ailleurs, la zone industrielle, autre instrument d'aménagement du territoire, doit tendre à organiser les "quartiers industriels urbains ou péri-urbains", à développer rationnellement les villes par une affectation spécifique des lots à bâtir, à éviter les nuisances et la pollution en décongestionnant les villes.

La localisation des zones industrielles est réglementée par la circulaire n°0075/3/N/75 qui définit le cadre spatial organisationnel pour le modèle industrialiste de l'Etat(1). Les critères retenus sont :

- a) concordie d'urbanisation et infrastructures fonctionnelles;
- b) choix des sols d'occupation en fonction de la valeur ajoutée à l'ha actualisée sur 30 ans (il faut trois (03) entreprises offrant plus de 3.000 emplois; consommation en eau; infrastructures);
- c) dimensionnement des industries à l'examen des possibilités de localisation entre zones;
- d) capacités d'accueil de l'industrie; et
- e) orientations économiques nationales.

---

(1) MAOUIA, "Aspects territoriaux de la localisation des zones industrielles : Approche sommaire des effets spatiaux de l'industrialisation" in Cahiers de l'Aménagement de l'espace, n° 1 1975, Alger, pages 90 et 115.

En principe, ces zones industrielles ont aussi d'autres objectifs, tels que l'atténuation des migrations pendulaires, la fixation des populations et le rapprochement de la main-d'oeuvre des lieux industriels, la réduction des coûts grâce à l'utilisation commune de l'infrastructure de plusieurs établissements, la réduction des déséquilibres régionaux, la réalisation d'économie d'échelle et enfin favoriser les échanges inter-industriels(1).

En ce qui concerne l'espace wilayal de notre étude ou ne dénombre qu'une seule zone industrielle, celle de Oued-Missi implantée à la sortie est de Tizi-Ouzou.

Quant aux zones d'activités, on compte, au 31 décembre sept (07) en viabilisation et trois (03) zones en études. De plus on a recensé une ZEP, localisée à Azzefour comptant 41 lots.

Ces zones sont divisées en 1015 lots dont 604 lots cédés à des promoteurs privés, 1013 lots disponibles et 275 attributaires.

Sur les 494 ha de superficie totale, seuls 2753.437 m<sup>2</sup> sont cessibles.

Par "couloir" d'aménagement, on obtient la répartition suivante:

- a- "couloir" littoral..... 03 EA.
- b- "couloir" du Sèbaou..... 12 EA.
- c- "couloir" de Draâ-El-Hizan..... 09 EA.
- d- "couloir" des hautes collines;..... 05 EA.

Comme nous pouvons le constater, c'est toujours la vallée du Sèbaou, c'est-à-dire le "couloir" central longeant la RN 12 qui s'accapare de l'essentiel. L'espace littoral et les hautes collines viennent toujours en dernière position. Enfin le couloir de Draâ-El-Hizan ou du Djurdjura occupe le second rang.

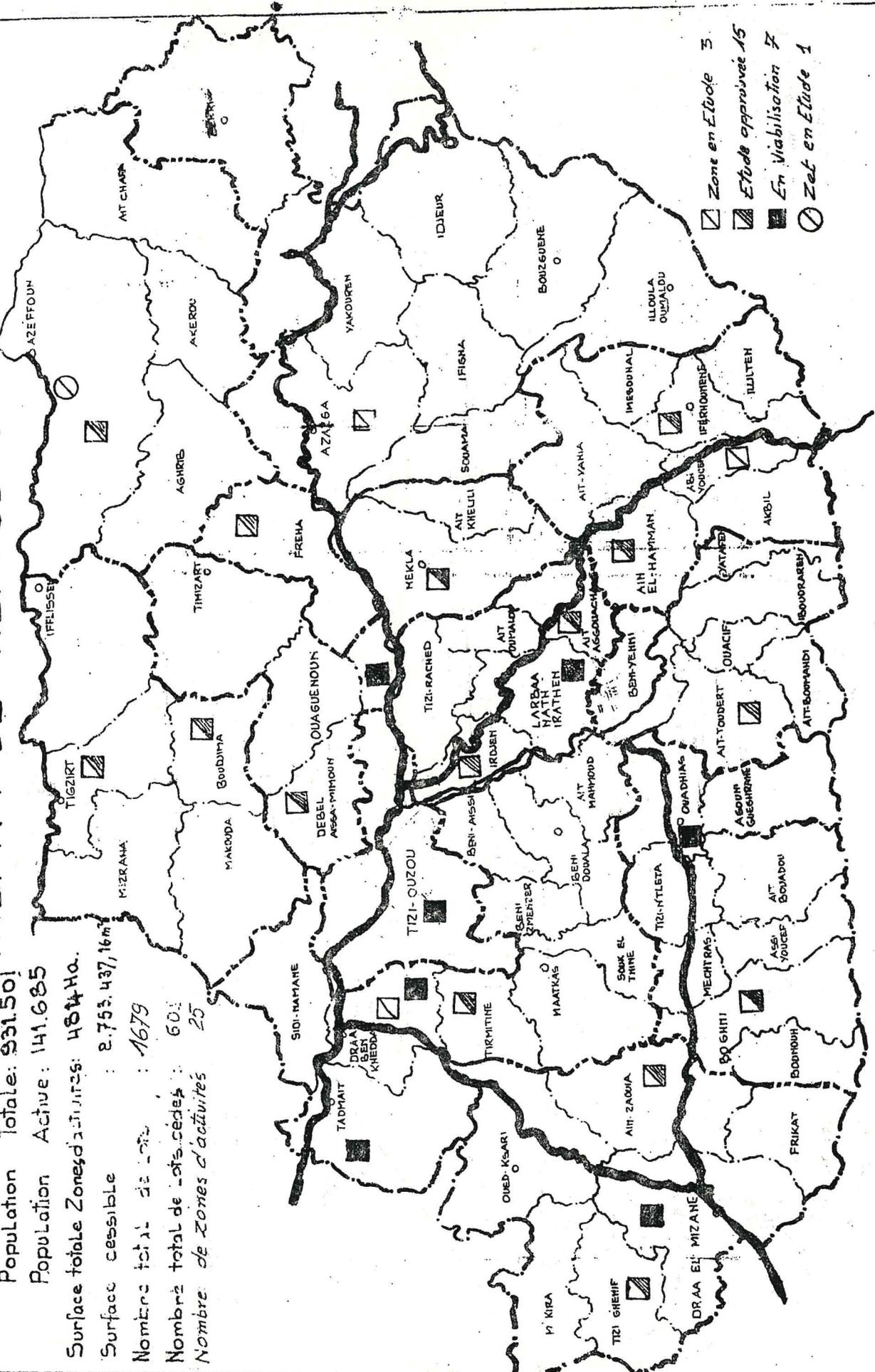
La carte et le tableau ci-joint nous livrent plus de détails.

---

(1) On lira avec intérêt le travail de A. YACINI, "les zones industrielles: un instrument d'aménagement du territoire: le cas de Tizi-Ouzou", mémoire de fin d'études, U.S.T.A., Alger, 1985.

# WILAYA DE TIZI-OUZOU

Population Totale: 931.501  
 Population Active: 141.685  
 Surface totale Zones d'activités: 484 Ha.  
 Surface cessible : 2.753.437,16 m.  
 Nombre total de zones : 1679  
 Nombre total de zones cédées : 60  
 Nombre de zones d'activités : 25



- ☐ Zone en Etude 3
- ▨ Etude approuvée 15
- ▩ En Viabilisation 7
- ⊘ Zet en Etude 1

TABLEAU N°2 : LOCALISATION DES ZONES D'ACTIVITES ET ATTRIBUTIONS.

ZONE D'ACTIVITES	Nombre de lots existants	Nombre d'attributaires	Nombre de lots attribués	Nombre de lots disponibles
Tizi-Ouzou	155	133	152	3
Tala-Athmane	163	157	157	6
Draâ-Ben-Khedda	123	2	2	121
Tadmaït	120	120	120	Néant
Mouléïone (D. P. K.)	35	Néant	Néant	35
Tirmitine	60	Néant	Néant	60
Larbâ-Nath-Irathene (Aboudid)	59	19	20	39
Irdjene	14	1	1	13
Aït-Aggouacha	52	Néant	Néant	52
Aïn-El-Hammam	36	5	5	31
Iferhounene	32	Néant	Néant	32
Ouahias	96	85	85	11
Boghni	102	Néant	Néant	102
Draâ-El-Mizan	66	48	55	11
Aïn-Zaouïa	31	Néant	Néant	31
Tizi-Ghénif	60	Néant	Néant	60
Mékla	57	Néant	Néant	57
Dj. Aïssa-Mimoun	50	Néant	Néant	50
Fréha	44	3	3	41
Tigzirt	100	Néant	Néant	100
Boudjima	48	Néant	Néant	48
Azeffoun	71	2	2	69
Aït-Toudert	41	Néant	Néant	41
<b>TOTAUX</b>	<b>1615</b>	<b>575</b>	<b>602</b>	<b>1013</b>

ZET D'AZEFFOUN : NOMBRE DE LOTS = 41.

SOUS-CHAPITRE 3 : LE COMPORTEMENT ET L'ATTITUDE DES AGENTS LOCALISATEURS LOCAUX (APC) ET DU SECTEUR PRIVE.

L'exode rural, les écarts de revenus inter-sectoriels, le déséquilibre entre villes et campagnes (en termes de réseaux collectifs et de niveau de vie) conditionnent les localisations industrielles.

Qu'en est-il des comportements et des attitudes des agents localisateurs locaux (APC) et au secteur privé ?

3.1. L'attitude des collectivités locales : APC.

Cette étude a été menée avant la réforme des attributions des collectivités locales intervenue en 1990. Dans l'ensemble, leurs prérogatives et leurs relations avec les tutelles n'ont pas beaucoup varié.

L'enquête par questionnaire a couvert tout l'espace wilayal de Fizi-Ouzou, c'est-à-dire les 10 caïras et les 67 communes représentant la consistance territoriale régionale.

Sur les 67 communes enquêtées, six d'entre-elles ont "égardé" le questionnaire, vingt-et-une n'ont pas répondu et quarante (40) ont rempli le questionnaire.

Le questionnaire est structuré en cinq chapitres (voir annexe) :

- 1/ Facteurs économiques (6 questions);
- 2/ Facteurs démographiques et sociaux (7 questions);
- 3/ Facteurs géographiques et physiques (6 questions);
- 4/ Facteurs politiques et administratifs (4 questions);
- 5/ Autres facteurs (questions ouvertes).

Le dépouillement de cette enquête a abouti aux résultats suivants :

I. A la question relative aux critères économiques de localisation, les communes <sup>ont</sup> répondu ainsi :

a. Satisfaction de la demande locale	:	20
b. disponibilité de matières premières	:	06
c. Autosuffisance communale	:	07

Les autres APC n'ont pas répondu à ce chapitre.

II. A la question relative aux facteurs financiers déterminants l'implantation d'une unité économique sur leur territoire, les APC ont répondu de la façon suivante :

- a. Epargne disponible.....: 03
- b. Aide de l'Etat.....: 21
- c. Les autres APC comptent sur le budget communal ou une aide spécifique de l'Etat.

III. Quant à l'absence de localisation dans certaines unités spatiales administratives, les APC ont évoqué les facteurs suivants :

- a. Causes géographiques (relief montagneux et accidenté, enclavement)..... : 11
- b. Absence d'énergie (électricité et gaz naturel)..... : 10
- c. Pas de budget..... : 23
- d. Manque ou rareté de terrain..... : 04
- e. Absence de routes (ou en mauvais état) et de moyens de transport..... : 06
- f. APC issues du dernier découpage de décembre 1964..... : 03
- g. Absence d'eau..... : 03

IV. L'enquête fait ressortir que les critères sociaux de localisation l'emportent sur tous les autres critères. Nous retrouvons les mêmes préoccupations que celles du modèle ou du schéma de localisation national. En effet :

- a. 25 APC ont retenu le facteur "création d'emploi";
- b. 15 APC privilégient la "fixation des populations locales";
- c. 14 APC préfèrent mettre en relief le facteur "frein à l'exode rural".

TABLEAU N°3 : POIDS RESPECTIF DES FACTEURS DE LOCALISATION DANS L'OPTIQUE  
D'UN SCHEMA LOCAL DE LOCALISATION INDUSTRIELLE.

FACTEURS DE LOCALISATION	NOBRE DE COMMUNES	RANG
Absence de budget et de capitaux	28	1
Création d'emplois	25	2
Aide de l'Etat	21	3
Satisfaction de la demande locale	20	4
Fixation des populations locales	15	5
Freiner l'exode rural	14	6
Causes géographiques	11	7
Absence d'énergie	10	8
Autosuffisance communale	07	9
Disponibilité de matières premières	06	10 ex.
Absence de route	06	10 ex
Manque de terrain	04	12
Communes issues du découpage de décembre 1984	03	13 ex.
Absence d'eau	03	13 ex.

Source : Dénouillement de l'enquête.

V. A propos des critères informels, toutes les communes enquêtées estiment que souvent les décisions de localisation échappent au pouvoir local, aux considérations des APC, et qu'elles sont prises au niveau supérieur de l'administration centrale ou wilayale. Parfois les projets sont imposés, argués, transférés ou annulés sans que les collectivités locales n'en soient avisées.

Cette absence de concertation, ce "mode" de localisation sauvage, la crise économique aillant, a débouché sur la faillite d'un grand nombre d'entreprises locales, d'une part, et, d'autre part, la mauvaise gestion des EPI et EWI.

Les conclusions tirées de cette enquête sont au nombre de 5 :

a. Les critères économiques classiques (rentabilité, compétitivité, maximiser le profit, salaires avantageux, matières premières, économies d'échelle...) sont négligés par les opérateurs publics locaux.

b. L'absence de capitaux et l'insuffisance du budget commercial occupent le premier rang. Ces critères sont évoqués par 20 communes. D'où le recours ou l'appel à l'aide de l'Etat. D'autre part, l'épargne locale est marginale, pour ne pas dire inexistante dans certaines communes de montagne.

c. Le rôle social des unités économiques est déterminant : création d'emplois (25 communes), fixation des populations (15 APC), freiner l'exode rural (14 APC).

d. La satisfaction des besoins locaux (matériaux de construction, travaux publics, bâtiment, transport, essentiellement) occupe une bonne place (27 APC).

e. Malgré le relief accidenté de toute la région, seules 11 communes ont évoqué le critère géographique (relief accidenté et montagneux, accès difficile, climat, terrains glissants ou en pente...).



f. Enfin, nous retrouvons dans cette enquête les mêmes options que celles de l'Etat, à savoir la primauté des facteurs sociaux sur les critères financiers ou comptables.

### 3.2. Le comportement des agents localisateurs du secteur privé.

L'enquête menée auprès de la chambre de commerce de Tizi-Ouzou a porté sur 300 promoteurs industriels durant la période 1962-1986.

Deux grandes périodes sont à distinguer depuis l'indépendance : La période allant de 1966 à 1977, couverte par le code des investissements privés promulgué en 1966 et la seconde période 1979-1985, plus ou moins couverte par la loi n° 82-11 du 21 août 1982, relative à l'investissement économique privé national.

1) La première période : 1966-1977. Cette période est marquée par la mise en place de facteurs socio-économiques centralisateurs et essentiellement initiés par l'Etat et les sociétés nationales. Ce sont les pôles industriels et les métropoles régionales qui ont le plus bénéficié de la mise en oeuvre de la stratégie globale de développement. Le secteur privé, malgré la promulgation du code de 1966, n'a pas pu se déployer d'une part et d'autre part son champ d'action n'était pas bien défini. Le spectre des nationalisations n'était pas définitivement enterré. Par ailleurs, l'épargne privée nationale commençait à peine à se former ou à se reconstituer.

Comment se présente la situation au niveau de la wilaya ?

L'enclavement de la région, pauvre en matières premières et en capitaux, a fait que les hommes et la petite accumulation primitive du capital ont migré dans les autres régions du pays et parfois même à l'extérieur du territoire national. Les capitaux coloniaux ainsi que la main-d'oeuvre qualifiée étrangère ont quitté la région dès l'indépendance politique et parfois avant 1962. Le plan de Constantine (1959-1963), inachevé, n'a pratiquement pas touché la région.

De ce fait, le département partait sans atouts naturels, humains, techniques et financiers. Pis encore, il démarrait avec des handicaps renforcés par les destructions dues à la guerre de libération nationale :

villages détruits, populations reroupées, zones déclarées interdites, exode rural et de l'accumulation primitive du capital (épargne), abandon de l'agriculture, de l'artisanat et des corps de métiers traditionnels. Aucune structure socio-économique et financière locale privée n'était en mesure de relancer les activités humaines. La région dépendait quasiment de l'extérieur (transferts sociaux, emplois, biens manufacturés et alimentaires, etc...).

L'absence de certains services administratifs, le manque de matières premières et ainsi de suite, ont favorisé la délocalisation des promoteurs privés régionaux en faveur des autres régions du pays (Alger, Oran, Blida, Tiaret, Saïda, etc...).

Seuls le secteur public et para-public et la conjonction du volontarisme de l'Etat d'une part et de celui des populations d'autre part, ont entamé le décollage économique de la wilaya. Le secteur privé ne participera à la vie industrielle départementale que vers la fin de la décennie 1970-1980. C'est l'amorce de la deuxième période.

1. La période 1970-1980. Quels sont les facteurs de localisation des entreprises privées ?

Les raisons invoquées par les promoteurs privés préférant s'installer à Alger ou ailleurs plutôt que dans la wilaya sont nombreuses. Afin d'illustrer notre propos, on peut citer quelques unes de ces raisons : la présence de services administratifs centraux s'occupant des investissements privés; la facilité de l'écoulement des produits, du marché local, de la demande, des traditions de commercialisation; la disponibilité des matières premières, proximité du port d'Alger et des services douaniers; les contacts faciles avec les fournisseurs, les clients et les administrations ; l'économie des aller-retour entre Tizi-Ouzou et Alger, routes difficiles et dangereuses, coûts du transport, etc... ; l'absence d'infrastructures telles que la haute et la moyenne tensions, les routes, le téléphone, la main-d'œuvre qualifiée.

Depuis 1970-1980, la tendance s'est renversée. Les capitaux locaux s'investissent dans la wilaya même ; l'épargne exogène est rapatriée

d'autres régions du pays pour y être investie dans toute une série d'activités; la main-d'œuvre locale est plus ou moins fixée dans la région, plus encore on assiste à l'établissement de flux d'immigration permanente originaires des wilayas des Hauts Plateaux. Nonobstant le retour des émigrés.

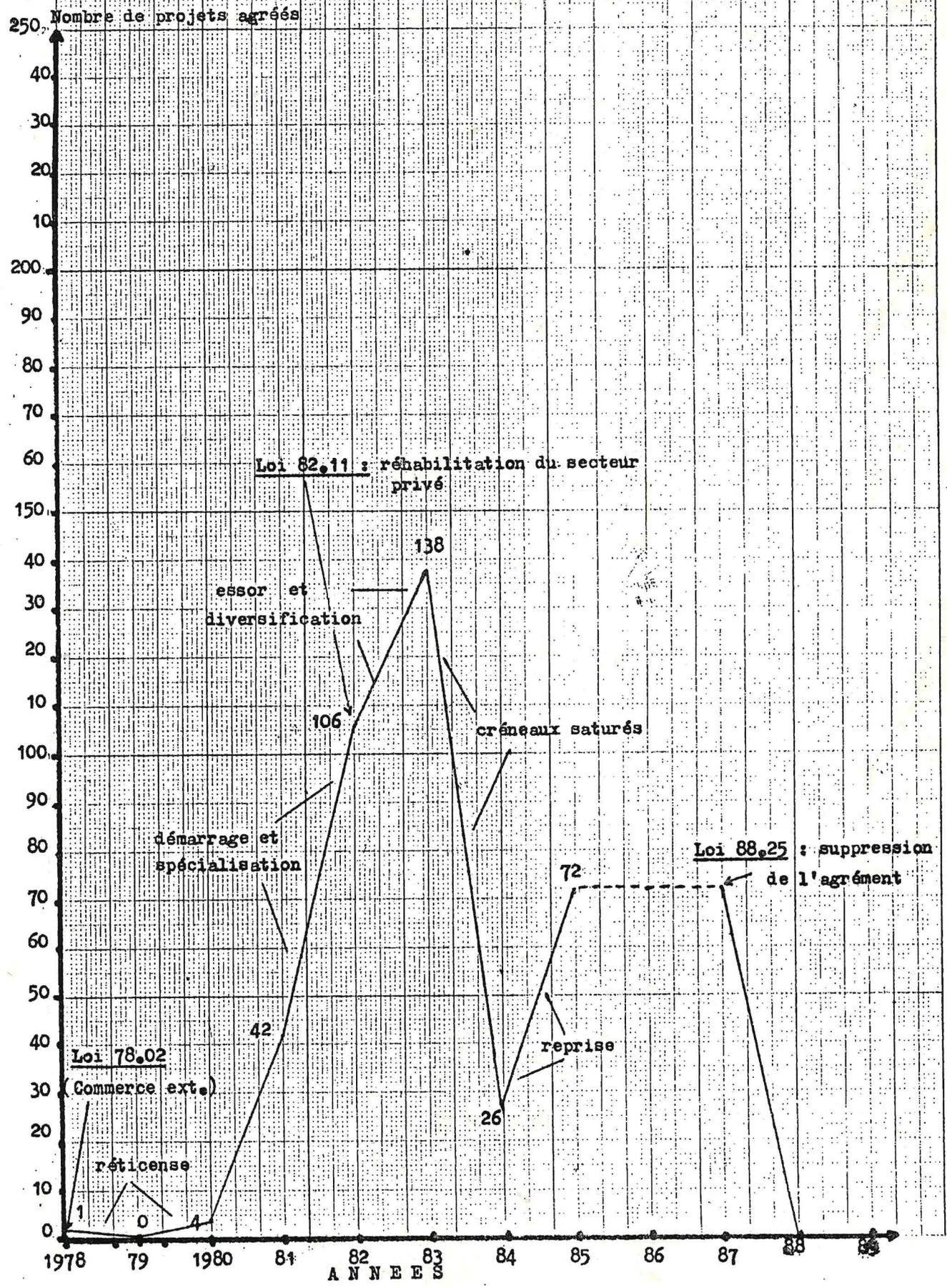
Les progrès économiques enregistrés depuis le plan spécial (1966-1970) ., font que les facteurs de localisation se sont multipliés : désenclavement de toutes des sous-régions, la décentralisation des services administratifs, la présence d'une forte demande, l'électrification et par voie de conséquence l'installation d'un réseau électrique de haute et de basse tension, le développement de l'habitat (autoconstruction et A.D.S.), le développement relatif d'un réseau de moyens de transport, sont autant d'atouts qui attirent et fixent le privé national et local sous ses diverses formes.

Tableau N°4 : Evolution annuelle de l'investissement économique privé national au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou : 1971-1985 (ancien découpage administratif).

Années	Nombre de projets	In %	Observations
1971	01	8	Réticence et absence de cadre juridique
1979	00	-	
1980	04	01	Démarrage
1981	34	10	Démarrage
1982	106	27	Loi n° 2-11 : Essor et diversification d'activités
1984	20	07	Créateurs saturés
1985 (31/07/85)	72	19	Reprise
TOTAL	338	100	---

Source : Nos regroupements et calculs.

Graph n° 1. Evolution des agréments : 1978 - 1988



Les deux années précédant le premier plan quinquennal (1980-1984) se caractérisent par deux faits essentiels : l'absence d'un cadre juridique et son corollaire la méfiance ou la réticence des investisseurs privés. La désacralisation du tabou qui frappait jusqu'alors le secteur privé, confirmée par les nouveaux textes politiques, va permettre le démarrage du secteur privé dans la région durant les années 1980 et 1981. La loi fondamentale n° 12-11 relative à l'investissement économique privé, définit le cadre juridique et donne un essor sans précédent à la croissance de ce secteur. Après une année creuse (1984) une reprise s'est amorcée à partir de 1985 avec en plus une large diversification des activités.

### 3.3. Comment l'investissement privé s'inscrit-il sur l'espace régional ?

1. Comment l'investissement privé structure-t-il l'espace ? La question a-t-elle un sens ? Il y a encore quelques années de cela, cette interrogation n'avait aucun sens dans la mesure où le secteur n'existait pas. L'espace économique et industriel était géré par le secteur d'Etat. Depuis la fin des années 1970, la situation ayant beaucoup évolué au profit du secteur privé, la question mérite d'être posée. En effet, le privé participe de plus en plus à la restructuration de l'espace habité (villes et villages) et industriel, à l'inscription de nouvelles données et sociales sur les paysages. Dans les pages qui suivent nous tenterons de voir comment les entrepreneurs privés participent à l'aménagement et au développement de la wilaya.

#### 2. Quels sont ses forces et son impact sur l'environnement ?

C'est la question essentielle. Car sans effets notables, sans forces d'entraînement (emploi, inputs et outputs, urbanisation...), on ne peut parler d'impact structurant et développant sur son environnement. Il doit jouer le rôle non seulement de relais pour le secteur public mais aussi de diffusion du progrès, des innovations et inventions et enclencher la dynamique du développement. Au stade actuel de son expansion et de son existence, peut-on mesurer tous ces effets ? Si le développement du phénomène d'imitation est incontestable, par contre les initiatives aussi nombreuses sont limitées par les possibilités d'épargne. Son impact sur la fixation des populations et du capital local est d'ores et déjà significatif. Plus de 20 000 unités économiques et commerciales sont réparties sur l'ensemble du territoire de la wilaya. C'est autant de salariés et de familles, sinon plus, qui sont ancrés à la région.

3. Est-ce des activités structurantes et développantes ? Au niveau de l'emploi, ce sont des activités structurantes dans la mesure où elles fixent les candidats potentiels à l'exode rural et encouragent le retour des émigrés algériens en France. Elles sont développantes si on mesure le développement par le volume des capitaux investis, le volume des revenus et profits distribués, les biens et produits mis sur le marché local et parfois national. C'est leur degré d'entraînement des autres secteurs situés en amont ou en aval qui demeure faible, hormis le BTP, les matériaux de construction et les activités agro-alimentaires. Le choix des créneaux se fait encore en fonction du gain et du profit maximal. Mais peut-on éviter cela ?

4. Quel est le rayonnement spatial des établissements privés ? Il convient de distinguer plusieurs niveaux :

a) au plan de l'emploi, le rayonnement est quasiment local et parfois même familial. Il en est de même pour l'origine des investissements;

b) au niveau des inputs, le rayonnement dépasse les branches; ils peuvent importés de l'extérieur, des autres wilayas ou acquis régionalement. C'est au niveau des outputs où le rayonnement dépasse le cadre de la wilaya pour tout ce qui a trait à la biscuiterie, limonaderie, confection, textiles et chaussures. Ses capacités et ses dimensions actuelles ne lui permettent pas encore d'avoir un rayonnement conséquent.

5. Les dimensions des unités économiques sont-elles à la mesure d'une véritable politique d'aménagement du territoire ?

Le fond du problème réside dans cette question. En effet, les forces de structuration de l'espace dépendent des dimensions des entreprises, de leur importance et de leur stratégie. Plus elle est grande, plus elle a un pouvoir structurant; plus elle est petite, plus ses capacités d'aménagement sont réduites. Seul leur nombre peut jouer un rôle aménageur du territoire local.

Or, les dimensions des unités économiques agréées tant par les commissions de wilaya que par la CUI, sont encore modestes. Au niveau de l'emploi, on compte 11,5 emplois créés en moyenne par projet présenté

devant la commission régionale contre 19 pour ceux qui sont traités par la commission nationale.

Ce ne sont pas des unités à forte motricité et ce pour plusieurs raisons. D'abord, elles se situent toutes en aval des secteurs stratégiques et moteurs; leurs dimensions financières dépassent rarement le cadre familial : le coût de l'investissement moyen s'élève à 720.000 DA.

Leur rayonnement est véritablement local et il ne dépasse que rarement le cadre régional (pour la main-d'oeuvre banale et occasionnelle) à cause de la crise du logement et de l'absence des infrastructures hôtelière sur les sites d'implantation.

#### 3.4. Répartition des investissements privés par Daïra, commune et année.

Depuis le plan triennal 1967-1968 et surtout le programme spécial 1968-1970, seuls les secteurs public et para-public ont connu une croissance économique continue et soutenue, initiée tantôt par les collectivités locales tantôt par le pouvoir central. Le secteur privé était tenu à l'écart des affaires économiques et sociales. Le code des investissements décrété en 1966 n'a pas encouragé l'initiative du secteur privé. Des mesures contraignantes et un environnement plutôt hostile au capital "exploiteur" n'avaient pas arrangé les choses. Ce n'est que vers la fin des années 1970 et début des années 1980, que des appels lui sont lancés et des encouragements (aide au retour des émigrés, aux anciens moudjahidines, à l'épargne locale non "exploiteuse", etc...) sont adressés à ceux qui désirent investir localement. Mais le démarrage est lent et parfois insignifiant. C'est le secteur public qui joue le rôle moteur dans le processus de développement économique et social tant au niveau local qu'au niveau national.

En 1980, on enregistre que 03 (trois) investissements privés dont 02 à Tizi-Ouzou et 01 à Boghni. C'est l'année de dépôt des demandes d'agrément auprès des commissions régionales et nationales.

L'an 1981 restera dans l'histoire économique régionale du secteur privé comme l'année de décollage avec 42 investissements agréés. Les années

suivantes confirment ce "take-off" : 100 en 1972, 130 en 1973; une chute en 1974; le nombre des investissements retombe à 23 avant de remonter à 72 pour le seul premier semestre de l'année 1975; (voir figure n°1).

Une autre observation doit être faite au niveau de la répartition des investissements privés par commune. Comme entre les daïras, on remarque de fortes inégalités entre communes. Quatre d'entre-elles : Tizi-Ouzou, Boghni, Azazga et Iekla dépassent le nombre de 20 investissements pour la période allant de 1970 à 1975. Les quatre dernières communes: Chabet-El-Amer, Dued-Ksari, Iloula-Ou-Ballou et Tizi-Ghéniff, n'ont reçu qu'un agrément par commune durant toute cette période. Dix autres communes ont reçu chacune un nombre variant entre 10 et 19 projets. Enfin, les dix-huit (18) communes restantes, ont attiré un nombre variant entre 02 et 09 investissements pour l'ensemble des sept années et demi couverte par l'étude.

La seule commune de Tizi-Ouzou a reçu autant d'agréments que Larbaâ-Nath-Irathen, Lordj-Benaïel et Tizirt réunis (70). Quant à la daïra de Tizi-Ouzou, elle a attiré presque autant d'investissements privés que cinq daïras (sur huit que compte la wilaya), soit 132 promoteurs contre 124 pour Tizi-Ouzou. Voir tableau ci-après

Tableau n°5 : Répartition des investissements privés par daïra (1970-1975)

DAÏRA	NOMBRE		POURCENTAGE	
Tizi-Ouzou	(40)	124	(65%)	32,2
Azazga	(26)	77	(34%)	19,9
Draâ-El-Dizan	(05)	35	(10%)	14,1
Ain-El-Hammam	(12)	32	(17%)	08,2
Dellys	(13)	30	(50%)	07,6
Larbaâ-Nath-Irathen	(09)	28	(32%)	07,2
Lordj-Benaïel	(15)	23	(10%)	05,9
Tizirt	(03)	17	(28%)	04,3
T O T A L	(167)	388	(45%)	100

Source : nos regroupements et calculs.

Les chiffres donnés entre parenthèses indiquent les investissements des chefs-lieux de daïra.

## 1. Répartition des établissements privés selon la nature et les secteurs.

La lecture du tableau n°1, fait apparaître un grave déséquilibre dans la ventilation des activités économiques selon la nature et les secteurs. (1).

Le commerce (base de toute accumulation primitive du capital) à lui seul, c'est-à-dire avec 3 004 établissements recensés en 1981, représente 74% du total estimé à 3 500 unités. L'hôtellerie, restauration, cafés et services qui viennent en seconde position avec 2,10% concernent 495 agents économiques. Le secteur des communications (taxis, transports publics...) occupe le troisième rang avec 0,77% et 472 licences d'exploitation. En quatrième position, on a les services aux ménages qui représentent 7% du total soit 274 établissements. Les quatre autres secteurs restants représentent 1,20% du total, c'est-à-dire 28 établissements regroupant l'industrie de bois et liège (14), les industries diverses, transports et entrepôts (50), les entreprises (60) et les affaires immobilières (6), sur un total général de 3 500 établissements (CPAT). Voir tableau n°5 précédent.

L'intérêt de cette étude réside dans la ventilation des établissements économiques privés par nature et secteurs. Nous pensons que l'échantillon est assez représentatif et significatif.

## 2. Répartition des établissements du secteur privé selon la taille.

Le tableau n°2 reprend les mêmes données que le tableau précédent mais la ventilation s'est faite en fonction de la taille (emplois) des unités économiques.

---

(1) D'après la Chambre de Commerce de Tizi-Ouzou, le chiffre de 3 500 établissements donné par le C.P.A.T.S est inférieur à la réalité. En 1985, on estime ce nombre à près de 10 000 unités, toutes activités privées confondues?

Par ailleurs il convient de signaler le fait qu'il n'existe ni seuil ni plafond en matière d'emploi ou de taille des établissements. (1) . Il semblerait que les entrepreneurs privés évitent de dépasser l'effectif de 9 (neuf) salariés, nombre requis pour que le syndicat soit représenté au sein de l'établissement. Au-delà de 11 employés, l'UGTA est représentée par une section syndicale.

Enfin, certains employeurs ne déclarent pas systématiquement leurs salaires à la sécurité sociale et aux autres organismes sociaux publics. C'est dans ce domaine où la législation devrait être strictement appliquée. Il y va de l'intérêt de toute la collectivité nationale. C'est aussi une façon de fixer la main-d'oeuvre locale sinon définitivement du moins pour une échéance plus ou moins longue.

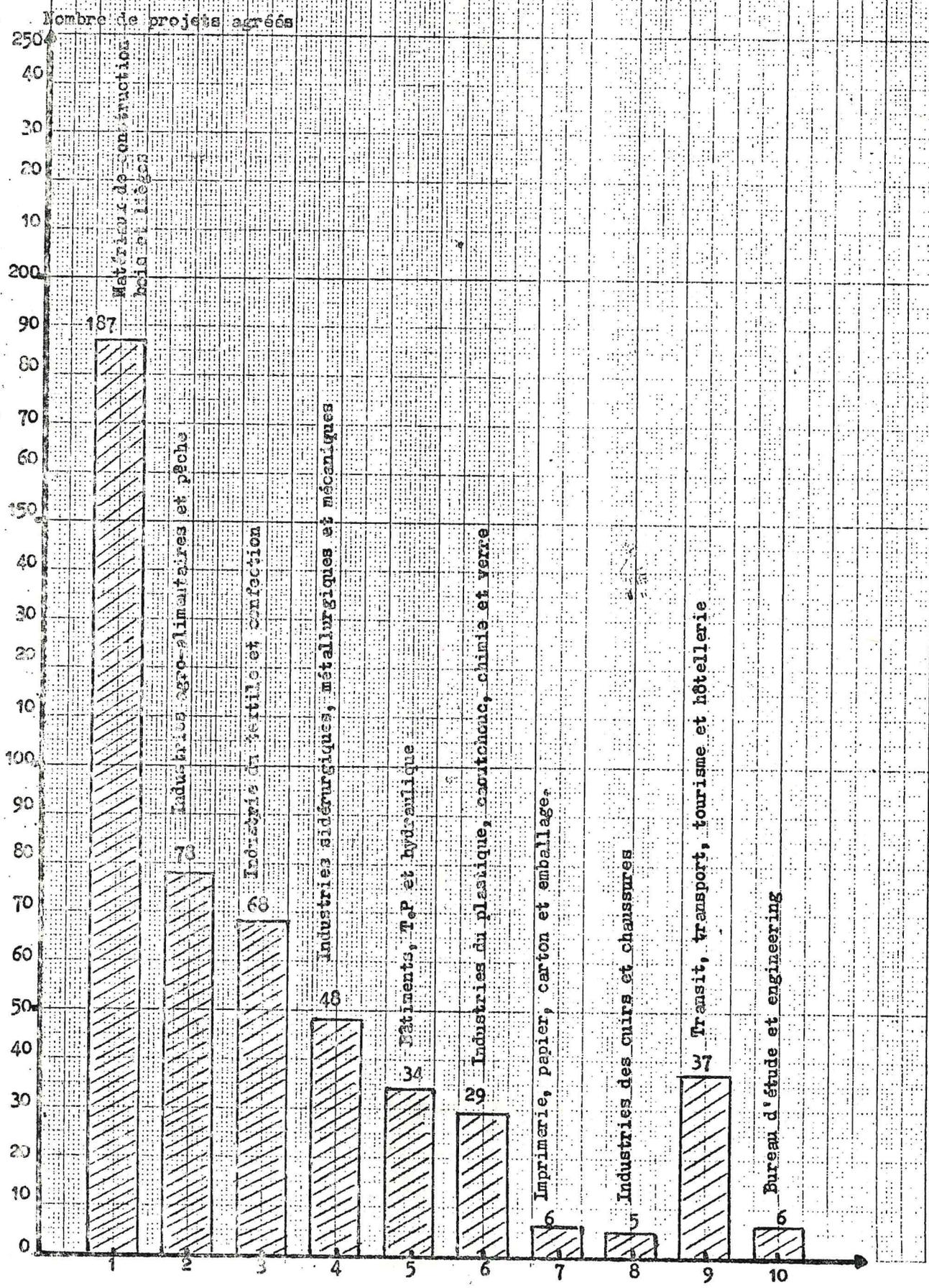
Tableau n° 9 : Répartition des établissements privés selon la nature et les secteurs. (1982)

Nature des activités	Nombre	Pourcentage
1. Industrie de bois et liège	14	0,30
2. Industries diverses, transports et entrepôts	30	0,50
3. Communications	473	8,70
4. Commerce	3.984	74,00
5. Hôtels-Restaurants-café et services	495	9,10
6. Entreprises	9	0,20
7. Services aux ménages	372	7,00
8. Affaires immobilières	9	0,20
TOTAL	5.386	100,00

Source : M.P.A.T., Alger, 1982.

(1) Les projets agréés par la commission nationale des investissements pour les années 1983-1985 s'élèvent à 15, d'un volume financier estimé à 114.315.000 DA. Le nombre d'emplois permanents prévu se chiffre à 439. La répartition spatiale s'est faite ainsi : Daïra de Tizi-Ouzou : 08, daïra d'Azazga : 07, daïra de Drâa EL Tijan : 03, daïra de Aïn EL Hammam : 01.

Diagramme n° 4 Répartition des projets agréés par secteur d'activité.



### 3.5. Répartition des investissements privés par zones démographiques.

L'inégale répartition de l'investissement privé à travers la wilaya se lit aussi dans le tableau relatif à la distribution de ces mêmes investissements par habitants.

Le chef-lieu de wilaya, en l'occurrence de Tizi-Ouzou, vient en tête du classement effectué suivant le nombre moyen de projets par commune avec un taux de 31 alors que la moyenne wilayale n'est que de 10,2 de promoteurs par commune.

A l'exception de Bordj et de Dellys, toutes les autres communes et daïras se situent en deçà de la moyenne régionale. Tizirt (04 communes) et Bordj - Ménaiel (05 communes) occupent les dernières places avec respectivement 4,2 et 05 projets par commune. Ensuite viennent les daïras de Larbaâ-Nath-Irathen avec 07 et Aïn-EL-Hammam, avec 3 projets en moyenne communale.

Rapporté au nombre moyen d'habitants, Tizi-Ouzou compte un investissement privé pour 1.600 résidents, contre 5.319 pour la daïra de Bordj-Ménaiel, 4.692 pour Tizirt, soit près de 3 fois la moyenne de Tizi-Ouzou.

Pour toute la wilaya de Tizi-Ouzou, la moyenne est de 2.700 habitants par investissement privé. Rappelons pour mémoire que la densité démographique est de 382,29 habitants/km<sup>2</sup>. Suivant ces deux paramètres, on a en moyenne 0,1 investissement au Km<sup>2</sup>, ou encore une densité spatiale de un (01) investissement pour 10 km<sup>2</sup>. Ceci n'est qu'une moyenne brute, car la réalité est toute autre. En effet, la majorité de ces investissements sont concentrés dans les plaines et/ou dans les villes.

Il semblerait que le secteur privé, en suivant l'exemple du secteur public et para-public, préfère s'implanter dans les bourgs où les conditions minimales sont réunies : main-d'oeuvre, infrastructures collectives, énergie, eau, services administratifs, etc...

Les tableaux ci-après nous donnent une image économique globale de l'évolution de ce secteur dans la région.

Tableau n°7 : Répartition moyenne des investissements privés par habitants et par commune.

DAIRAS	Nombre de communes (1)	Nombre d'habitants(2)	Nombre de projets (3)	(3) (1)	(2) (3)
Tizi-Ouzou	04	197.716	124	31	1.600
Azazoua	09	194.458	77	3,5	2.424
Drâa-El-Mizan	05	190.077	55	11	3.300
Ain-El-Hammam	06	115.164	32	8	3.600
Dellys	03	69.457	30	10	2.315
Larbâa-Math-Irathen	04	83.947	28	7	3.000
Bordj-Menaïel	05	132.983	25	5	5.319
Tizint	04	79.778	17	4,2	4.622
TOTAL :	38	1.045.576	388	10,2	2.700

Source : Nos recensements et calculs.

La densité démographique au 1/1/84 était de 282,29 habitants/km<sup>2</sup>.

#### 3.6. Répartition des investissements privés par "couloirs" d'aménagement du territoire régional.

Un bref rappel de la façon dont la wilaya de Tizi-Ouzou a conçu son schéma général d'aménagement industriel (du secteur public). La région est divisée en quatre zones (plus ou moins naturelles et homogènes) dites "couloirs" d'aménagement industriel. Ils sont :

1. du "couloir littoral" : Dellys-Tizint-Azzefoun;
2. du "couloir central", longeant la route nationale n°12, des Issers jusqu'à Azzazoua;
3. Le troisième "couloir" suit la pénétrante sud, c'est-à-dire la RN 30, allant de Chabet-El-Amer aux Duadhias en passant par Drâa-El-Mizan et Boghni;
4. Enfin, la zone des hautes collines, c'est-à-dire les daïras de Ain-El-Hammam et de Larbâa-Math-Irathen.

Voyons à présent comment l'investissement privé se répartit sur ces quatre sous-espaces.

a) Le couloir littoral vient en dernière position. Pis encore, la daïra de Dellys attire les deux tiers des investissements qui y sont implantés. On a recensé 47 investissements (sur 388), soit 12% du total wilayal.

b) Avec 226 investissements, soit 58,5% du total, le couloir central occupe la première place. Il suit l'exemple du secteur public. Il bénéficie des commodités de ce dernier : énergie, moyens de transports, infrastructures...

c) Le couloir Sud, avec 14,1% des investissements de la wilaya c'est-à-dire 55 projets, il vient en troisième position après les couloirs central et des hautes collines.

d) Enfin, les 60 investissements privés réalisés entre 1978 et 1985, soit 15,4% du total, placent la zone des hautes collines en deuxième position, loin derrière le couloir central dont il ne représente qu'un peu plus du quart (1/4) des investissements implantés sur l'axe Isser-Tizi-Ouzou-Azazna.

Tableau n°2 : Répartition des investissements par "couloirs" d'aménagement du territoire de la wilaya.

"Couloirs" d'aménagement	Nombre d'investissements	En pourcentage
1. Couloir littoral	47	12,0
2. Couloir central	226	58,5
3. Couloir Sud	55	14,1
4. Couloir des hautes collines	60	15,4
TOTAL	388	100,0

Sources : Nos regroupements et calculs.

### 3.7. Répartition des investissements privés par nature et secteur.

Le secteur privé "non-exploiteur" devrait s'insérer dans des créneaux d'abord non "stratégiques", ensuite être complémentaire (en aval et en amont) du secteur public. Tel est le vœu de tout un chacun.

Avant leur saturation et l'arrêt des agréments décidé en 1984 pour tout ce qui a trait à la limonaderie, menuiserie du bâtiment, chocolaterie et biscuiterie, la répartition des investissements privés par nature révèle de profonds déséquilibres (voir tableau n°7). En effet, si certains secteurs sont vivement sollicités, tels que les matériaux de construction (agglomérés en béton, carreaux granito, sablières, ballastières, briqueteries, etc...), les textiles-confection-chaussures, la limonaderie et l'industrie alimentaire (poulaillers, fabrication d'aliments pour bétail et volaille, etc...), d'autres, par contre, sont totalement délaissés pour de multiples raisons : coûts, prix, matières premières, équipement, monopoles d'Etat, prix de vente, marges bénéficiaires.

L'analyse statistique des données nous révèle que sur les 388 investissements initiés par ce secteur de 1978 à 1985, 230 vont au secteur des matériaux de construction, soit 59% du total. Les textiles-confection et chaussures représentent 9,5% - la limonaderie 9% et les industries alimentaires 7%. Ces quatre secteurs à eux seuls représentent 84,5% du total global. Les 14 autres secteurs se partagent le reste, c'est-à-dire 15,5%.

Dans les services, tels que banques, assurances, marketing-publicité, import-export, etc..., il est inexistant à cause des monopoles d'Etat. Dans le commerce de détail et les petits moyens de transports de marchandises, le secteur privé joue un rôle déterminant et toujours croissant.

Suivant l'évolution annuelle des demandes d'agrément, aucune tendance nouvelle n'apparaît dans le tableau. Les branches situées dans la deuxième moitié du tableau (n°7) sont toujours délaissées et n'attirent pas de promoteurs, contrairement à celles situées dans le haut du tableau qui progressent normalement et ce malgré la saturation qui frappe certaines d'entre elles, comme il a été dit ci-dessus.

C'est vers de nouveaux créneaux qu'il faudrait orienter et encadrer les futurs promoteurs industriels.

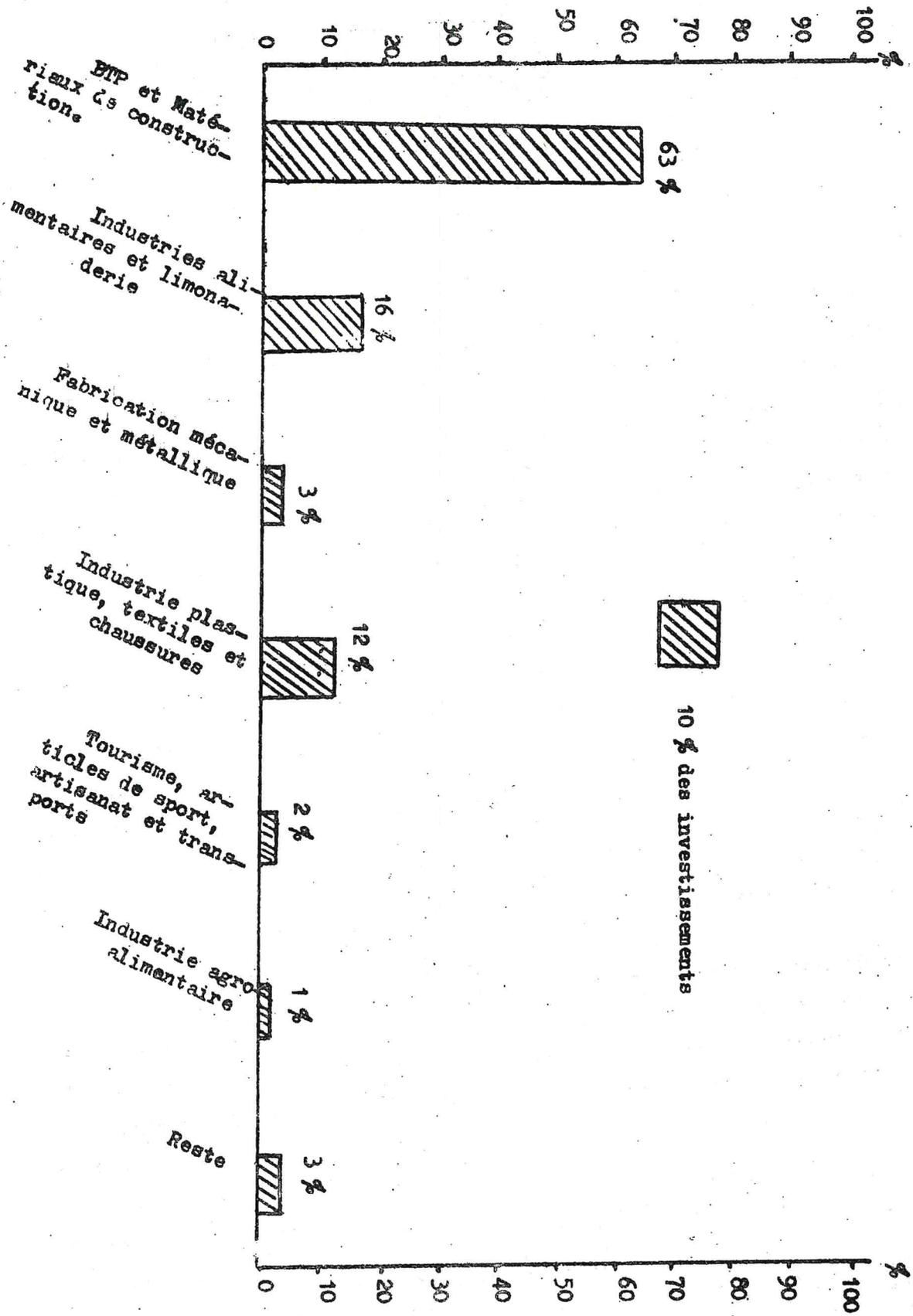


FIG. n°3 : Ventilation des investissements privés par nature (1978-1985) en %

Tableau n°9 : Ventilation des investissements par secteurs d'activités  
(1978-1985 ) en pourcentage.

Secteurs d'activités	Nombre d'investissements	En %
- Matériaux de construction BTP. et menuiserie	242	63
- Industries alimentaires et Limonaderie	40	16
- Industries textiles; chaussure et plastique	48	12
- Fabrication mécanique et métal- lique	13	03
- Tourisme, transport, sport et artisanat	02	02
- Industries agro-alimentaires	04	01
- Reste	12	03
TOTAL	382	100

Sources : nos regroupements et calculs.

### 3.2. Investissement privé, aménagement du territoire et spécialisation des villes ?

L'analyse de la carte spatiale des investissements privés au niveau de la région fait apparaître un certain nombre de constatations significatives : (1).

1. Le rôle de Tizi-Ouzou draine l'essentiel des investissements privés de la wilaya. Ceci s'explique par la présence de plusieurs facteurs développants et attractifs. Les communes et les daïras de l'intérieur souffrent de plusieurs insuffisances telles que l'absence d'un réseau de haute tension, de zones industrielles, d'eau ou d'espaces aménagés ou disponibles.

(1) Résultat d'une petite enquête menée auprès de la Chambre de Commerce de Tizi-Ouzou.

## 2. Peut-on dénager une spécialisation des villes ou des sous-régions ?

Il est encore trop tôt pour répondre correctement à cette interrogation. Cependant, on peut d'ores et déjà dénager quelques concentrations dans telle ou telle ville. Par exemple, Bordj-Ménaiel s'ouvre vers la spécialisation dans le domaine du textile et de la confection. Bénni-Yenni, fidèle à la tradition se contente de la bijouterie artisanale. La ferronnerie et le travail du fer destiné au bâtiment semblent s'implanter à Béni-Bouala, même si ces corps de métier se retrouvent éparpillés à travers plusieurs villes de la wilaya, telles que Les Ouadhias, Bohni, Tizi-Ouzou, Aïn-El-Hammam et Larbâ-Nath-Irathen, d'airs des hautes collines, reçoivent préférentiellement les unités de confection, que l'on retrouve du reste à Tizi-Ouzou et ailleurs, mais aussi dans la Limonaderie et les matériaux de construction.

Les unités de parpaings sont quasiment toutes situées le long des oueds de la Kabylie (présence de l'eau, de sable et proximité des routes nationales et départementales).

## 3. Les branches économiques et les villes polyvalentes(1).

Il semblerait que certaines villes dynamiques refusent la spécialisation et acquièrent un caractère polyvalent. C'est le cas de Aïn-El-Hammam où trois branches coexistent : la confection, la limonaderie et la biscuiterie. La ville de Tizi-Ouzou présente les mêmes manifestations : confection, biscuiterie, limonaderie, menuiserie, ferronnerie;

Bohni, ville en pleine métamorphose, accueille un grand nombre de ces branches : limonaderies, biscuiteries, bijouteries, menuiseries, ferronneries, mécanique-auto...; Bordj-Ménaiel n'échappe pas à cette particularité. Elle développe le textile, la confection, la limonaderie, la menuiserie générale, la petite métallurgie du bâtiment. Dellys semble opter pour la vannerie et la chaussure.

---

(1) Traditionnellement, chaque sous-région était plus ou moins spécialisée: Bijouterie, tapisserie, vannerie, travail de bois, ferronnerie et armurerie, moulins hydrauliques, etc...

De nos jours un problème se pose à l'aménageur : doit-il suivre la spécialisation spontanée ou alors imposée une spécialisation planifiée ?

4. L'absence d'unités agro-alimentaires est le phénomène le plus saisissant quand on essaie d'analyser la répartition des investissements. Pourtant, c'est le seul domaine où les matières potentielles (olives, figues, cerises, fruits de saisons, élevage, etc...) sont disponibles localement. L'investisseur privé (et public) fuit ce secteur pour deux raisons au moins:

a) Coûts élevés des investissements des projets et des produits finis.

b) Activités économiques désertées par les populations locales (dévalorisation du statut socio-professionnel de la paysannerie).

Les huilleries traditionnelles travaillent quelques mois seulement dans l'année et utilisent des moyens techniques réduits.

Seul l'élevage des poulets (dans les vallées) et la production d'oeufs (les poules pondeuses sont réparties un peu partout dans la wilaya) tendent à se développer malgré les ruptures de stocks et l'absence d'unités de production des aliments pour les poules.

5. L'inadéquation entre matières premières et système productif.

Le premier constat qui s'impose est en effet la totale inadéquation entre d'une part le système productif et artisanal ou industriel et les inputs utilisés. Dans la limonaderie, tout est importé sauf l'eau; la ferronnerie et la menuiserie générale utilisent des matières premières qui ne sont pas produites sur place; il en est de même pour la bijouterie, la confection, le textile et la biscuiterie(1).

L'économie locale fournit des capitaux, la main-d'oeuvre l'énergie, l'eau et les services collectifs. Les équipements industriels sont entièrement importés des autres wilayas ou de l'extérieur. La sous-traitance est absente du système productif régional.

---

(1) La Chambre de Commerce de Tizi-Ouzou, les commissions régionales d'investissements, les collectivités locales ont un grand rôle à jouer dans le domaine de l'orientation des investissements tant privés que publics. La matrice interindustrielle régionale est quasiment blanche.

#### 6. Existe-t-il une complémentarité entre le secteur privé et le secteur public ?

Au niveau de la distribution et du commerce de détail, le privé, s'avère un concurrent du secteur public. Cela est surtout ressenti par les grandes chaînes de distribution : Galeries-Algériennes et Les Souks-El-Fel-lah.

Jusqu'à ce jour, les échanges sont unilatéraux, c'est-à-dire que le secteur public, détenteur de tous les monopoles, alimente le secteur privé pour tous les produits ou sous-produits qu'il utilise sous forme d'inputs (importés ou produits par les entreprises nationales).

#### 3.2. Croissance et inégalité.

Le temps n'est plus aux débats théoriques et philosophiques des années 1960 où chacun exposait les avantages et les inconvénients tantôt du secteur privé tantôt du secteur public. La noire n'a même pas été coupée en deux. L'Etat, pour toute une série de raisons, s'est accaparé et monopolisé tous les secteurs économiques et financiers. Le secteur privé était réduit à sa plus simple expression.

Plus de vingt années d'expérience nous séparent de ces prises de positions radicales en faveur du secteur public et de ses monopoles dont les fonctions de production et les fonctions sociales sont totalement différentes des préoccupations des intérêts économiques privés nationaux et/ou étrangers. En effet, la localisation des unités motrices relevant du secteur public répondait à deux intentions majeures :

a) Au plan de l'aménagement du territoire, il s'agissait de fixer les populations locales sur place et atténuer un taux soit pour l'exode rural et l'émigration vers l'extérieur :

b) Au plan socio-économique, il fallait créer un emploi par famille, c'est-à-dire procurer un revenu stable par foyer, développer la substitution aux importations et enfin semer à travers le territoire national les revenus tirés des exportations d'hydrocarbures.

Le développement du secteur privé répond à une toute autre démarche. On peut dire qu'il apparaît comme un palliatif à la délocalisation de certaines fonctions de production du tissu industriel local et régional. Il mobilise l'épargne privée nationale, dynamise l'esprit d'entreprise, et favorise la redistribution du revenu et enfin participe à la fixation des populations.

Que peut-on dire à l'issue de cette brève étude ? L'interprétation spatiale des résultats statistiques fait apparaître trois inégalités :

- 1) Concentration des investissements dans les chefs-lieux de daïra,
- 2) Entre "couloirs" d'aménagement et daïras,
- 3) Entre communes.

#### 1. Concentration des investissements dans les chefs-lieux de daïra :

D'une façon générale, les chefs-lieux de daïra attirent le plus gros des investissements privés. A titre d'exemple le chef-lieu de la wilaya détient deux records :

- a) Il se place au premier rang au niveau wilaya pour ce qui est des investissements privés (avec 32,2%),
- b) La même place au niveau de la daïra en accueillant 80 investissements sur 124, soit 65%.

#### 2. Inégalité entre "couloirs" d'aménagement et daïras :

Sur les huit (8) daïras qui composaient l'ancienne wilaya de Tizi-Ouzou (avant le redécoupage de 1984), trois d'entre elles se situent entre 14 et 32%, c'est-à-dire 56,2% du total des investissements. Les cinq (5) autres varient entre 4 et 9%. Elles totalisent 33,3% (la moitié des précédentes : des investissements privés. La daïra de Tizirt vient en dernière position avec 4,2%, soit 17 investissements sur 398. La commune de Boghni a attiré 31 promoteurs, soit près du double de la daïra de Tizirt.

### 3. Inégalité entre communes et intra-daïra.

La distribution statistique des investissements privés par commune fait apparaître des déséquilibres au sein des daïras et entre les communes.

A titre, d'exemple, la commune de Bohni a reçu six(6) fois plus d'investissements que son chef-lieu de daïra, Draâ-El-Mizan, lequel n'a reçu que 5 investissements, soit 1,2% du total wilaya.

C'est le cas de la commune de Tizi-Rached qui a reçu 11 investissements contre neuf pour son chef lieu de daïra, Larbaâ-Math-Irathen.

La commune de Mekla, avec ses vingt investissements surpasse six chefs-lieux de daïras: Dellys (15), Bordj-Ménaiel (15), Ain-El-Hammam (12), Draâ-El-Mizan (5), Tizirt (5).

Avec ses 31 investissements, la circonscription administrative de Bohni, antérieure au redécoupage de 1974, dépasse quatre daïras, Dellys (30), Larbaâ Math-Irathen (23), Tizirt (17) et se situe presque à égalité avec Ain-El-Hammam (30).

Quatre communes n'ont reçu qu'un investissement chacune: six autres ont reçu entre 02 et 03 par circonscription administrative.

Enfin 12 communes et chefs-lieux de daïras ont accueilli individuellement entre 04 et 09 investissements durant la période allant de 1972 à 1985.

Pour que le développement du secteur privé ne se fasse pas dans l'inégalité spatiale, avec des hauts et des bas, il serait nécessaire que l'Etat ou les collectivités locales engagent des initiatives d'encadrement au niveau de la fiscalité, des crédits, de l'orientation sectorielle, de la formation professionnelle et de l'aménagement du territoire.

Enfin, cette période restera dans l'histoire économique régionale comme étant la phase de décollage du développement industriel du secteur privé national.

Last but not least. Pour ne pas accroître l'inégalité de développement entre les "couloirs", l'action des collectivités locales et de l'Etat consisterait par exemple, compte tenu de ce qui vient d'être dit ci-dessus, à orienter les investissements privés vers les zones densément peuplées, mais à condition d'équiper ces régions dépourvues de conduites hydrauliques,

d'énergie de haute tension et de zones aménagées en vue de recevoir les unités industrielles agréées.

Toutes les APC sont pour les aides directes de l'Etat notamment celles qui sont issues du dernier découpage de 1984, et pour plus de décentralisation.

#### SOUS-CHAPITRE IV : NOUVELLE POLITIQUE ECONOMIQUE, NOUVEAUX FACTEURS DE LOCALISATION.

##### 4.1. L'émergence des EPE.

La nouvelle politique économique est l'aboutissement d'un ensemble de réformes entreprises depuis 1980 : Réformes économiques mais aussi réformes politiques. Ceci s'est traduit par toute une série d'opérations de restructuration et de promulgation de lois : cession des biens de l'Etat, restructuration et privatisation des domaines auto-gérés, libéralisation du secteur privé, restructuration des sociétés nationales et autonomie des entreprises économiques avec création des Fonds de participation (huit) dont elles dépendent, décentralisation administrative et redécoupage territorial fin de la planification pluriannuelle centralisée, abolition d'un certain nombre de monopoles économiques et financiers, etc... C'est au plan politique que les réformes sont capitales. En effet, la démocratisation de la vie politique a beaucoup gagné de terrain depuis les événements d'octobre 1988: séparation de l'Etat et du parti unique, séparation du pouvoir militaire du pouvoir civil, avènement du multipartisme (42 parties ont été agréées depuis 1989), liberté d'expression, de réunion et de manifestation, etc....

L'Etat n'assure plus que les mécanismes de régulation à savoir le crédit, la monnaie, la fiscalité, les négociations salariales, l'aménagement du territoire.

Enfin, on assiste à l'avènement d'un nouveau processus d'accumulation du capital à travers les EPE : Entreprises publiques économiques.

##### 4.2. Le mépris du PV = PR + D

La nouvelle politique économique consiste à passer d'un champ économique étatique et centralisé à un champ économique que l'on peut qualifier mi/libéral et mi-étatique, marqué par la flexibilité du système, l'adaptation aux conditions du marché, la réhabilitation des notions de coûts réels,

de prix de revient, de prix de vente, de bénéfice, de rentabilité et de productivité.

Jusqu'à la réforme économique, le premier champ économique imposait les localisations basées sur l'action volontariste des pouvoirs publics très soucieux d'une légitimité populaire : justice sociale, réduction des équilibres régionaux, extension de l'investissement, redistribution de la rente pétrolière, politique de plein-emploi, etc... Tout ceci a été réalisé au mépris du sacro-saint principe de l'équilibre comptable :  $PV=PR+B$  et de l'analyse coûts/bénéfices. L'influence du GOSPLAN n'est pas étrangère à ce mépris.

En effet, l'action d'investir correspondait rarement à des données "objectives" des lois économiques, techniques, humaines et/ou de faisabilité. La rationalité économique échappait à "l'entreprise socialiste", auto-gestionnaire. Le politico-social primait sur le reste. Des "bénéfices" fantomatiques, des primes collectives et individuelles, plus artificielles que réelles, des "stimulants matériels" (cantine, transports, colonies de vacances...) étaient accordés à une armée de "bras-cassés" (dirigeants d'entreprises et ouvriers) qui se souciaient peu de leur outil de travail, de la gestion du capital ou de l'investissement public économique.

#### 4.3. La redécouverte du $PV = PR + B$ .

Les conseils du FMI et de la Banque Mondiale d'une part et le bon sens économique d'autre part ne sont pas étrangers à la redécouverte de la célèbre formule comptable apprise dans toutes les écoles primaires du monde non "socialiste" :  $PV = PR + B$ .

Au volontarisme d'état s'est substitué un autre style de développement et une nouvelle approche en matière de localisation industrielle. En effet, depuis la restructuration des sociétés nationales en entreprises publiques économiques (EPE), véritables sociétés par actions, à caractère commercial, autonomes des ex-tutelles ministérielles, les critères de localisation seront définis en fonction d'un certain nombre de facteurs basés sur la "vérité des prix", l'efficacité, la rentabilité... Toute EPE déficitaire risque la faillite. En aucun cas le PV ne peut être inférieur au PR (loi sur les prix 1990).

Ce nouveau champ économique oblige les EPE à choisir leur espace de localisation ainsi que de leur croissance en fonction d'autres considérations, plus performantes, et répondre aux conditions de faisabilité et de rentabilité.

C'est l'alignement du secteur public sur l'économie de marché. Cela ne va pas sans inquiétude d'un double point de vue : social et spatial. En effet, une telle démarche ne risquerait-elle pas de générer une repolarisation des activités, probablement un sous-développement de l'arrière-pays, une délocalisation de l'emploi et de certaines activités? Dans ce contexte, une action d'aménagement du territoire plus réfléchie prendrait tout son sens.

#### 4.4. Autonomie des EPE et nouvelles localisations industrielles.

Jusqu'à l'émergence des EPE, la localisation des industries se faisait selon une logique déterminée par les implantations régionales des grands complexes de développement d'où dérivent les autres localisations industrielles locales.

A l'ouest du pays, on a les industries électroniques et de télécommunication : ce sont des industries à faibles contraintes, des industries dites "sèches", à input et output non pondéreux, des coûts de transport relativement bas.

A l'Est du pays, on a des "industries pondéreuses", en aval de la sidérurgie (proximité du complexe d'El-Hadjar) et de la pétrochimie (complexe de skikda).

Au nord, on a localisé toutes les industries proches des sources des matières premières locales (pétrochimie) ou des ports méditerranéens (importations de produits bruts ou semi-ouvrés).

Les régions sud sont défavorisées et handicapées par la géographie : coûts de transport élevés, charges excessives, rentabilité non assurée, etc... Dans ces localités, l'autonomie de l'entreprise est mal appréciée, à cause justement de ces données économiques.

Les mesures d'accompagnement ne suffiront pas pour rentabiliser les entreprises autonomes localisées dans ces contrées désertiques. Si les coûts et les charges de transport sont répercutés sur les prix de production, cela supposerait des prix finals prohibitifs et non compétitifs.

Les entreprises publiques économiques doivent obligatoirement, dans le cadre de leurs futures localisations industrielles, trouver des alternatives à la concentration des grands pôles humains, industriels et urbains du nord du pays, source de tensions sur l'offre des espaces : eau, terre, emploi, habitat, équipements, infrastructures.

Il reste l'option des hauts-plateaux. En effet, cette option éconómico-spatiale se justifie par plusieurs facteurs : Désengager le nord en inversant les flux migratoires, possibilités hydrauliques, disponibilité de main-d'oeuvre et besoins locaux, disponibilité énergétique (gazoduc, énergie solaire et éolienne, etc...), proximité du réseau ferroviaire, infrastructures routières, noyaux de centres urbains, etc... Mais à quel prix financier? (1).

---

(1) Cf. Mohamed DAHMANI, "Planification et aménagement du territoire", éd. O.P.U., Alger, 1983.

## CONCLUSION GENERALE :

Ces Longs développements nous ont permis, d'une part, de situer le cadre théorique de cette étude et surtout de montrer toute la complexité de la théorie de la localisation industrielle; d'autre part, de voir comment la politique industrielle nationale et régionale a été inscrite sur les espaces étudiés à travers les localisations.

Tout le programme d'industrialisation de la république s'est réalisé sans plan national de localisation ni schéma directeur d'aménagement du territoire. Il n'a obéi qu'à un seul principe : le volontarisme des pouvoirs publics. L'Etat a fait fi du vieux principe classique de localisation industrielle stipulant ceci : "localisation quand il faut au lieu qu'il faut".

De 1952 à 1983, c'est l'administration centrale qui fixe les principes, les cartes spatiales de localisation auxquelles les agents localisateurs doivent se conformer. Ces derniers n'ont pas de "comportements libres". Cette absence de liberté spatiale, juridique ou politique de localisation industrielle s'est traduite par des localisations arbitraires, directives, souvent non viables.

### Fin d'une stratégie industrielle ?

Peut-on dire que l'émergence de la nouvelle politique économique met un terme à la stratégie industrielle algérienne? Les EPE vont-elles se soucier de l'aménagement du territoire et du développement régional? Quelles seront les EPE qui appliqueront les orientations du SNAT au 2000 (Schéma National d'Aménagement du Territoire)? En un mot, l'entreprise publique économique à caractère industriel restera-t-elle un élément correcteur des disparités régionales?

Jusqu'à la restructuration des sociétés nationales, on peut écrire dans hésiter, que les facteurs de localisation macro-économiques ont joué contre leur croissance et leur efficacité. Mais peut-on affirmer maintenant que le retour aux critères micro-économiques de localisation libérera l'EPE industrielle? Car malgré tout, ces EPE doivent continuer à gérer l'héritage (sites imposés par l'Etat). Leur autonomie commerciale et économique les a

libérée du carcan politique et administratif, mais elles n'ont pas pour autant retrouvé leur liberté spatiale.

L'ère des localisations centralisées est-elle achevée? Les EPE seront-elles seules à décider des futurs sites d'implantations industrielles? Si la réponse est oui, les neuf dixièmes du territoire national n'attiront aucune unité économique industrielle. Ce sera toute l'option des hauts plateaux qui tombera à l'eau au profit du littoral où tous les facteurs de localisation se trouvent réunis.

Dans ce contexte, les pouvoirs publics vont-ils adapter leur stratégie de développement et d'aménagement du territoire en fonction de cette nouvelle donne? De nouveaux déséquilibres régionaux ne vont-ils pas naître du fait de l'autonomie des EPE? L'attrait des zones d'activités et des zones industrielles compensera-t-il les inconvénients induits par l'autonomie des EPE?

En tout état de cause, les pouvoirs publics devraient s'atteler à élaborer un schéma général, directionnel de localisation industrielle, qui comporterait les grandes orientations de l'aménagement du territoire. Ce plan insisterait sur la protection des terres agricoles, la lutte contre la pollution, la mise en oeuvre d'une réglementation vigoureuse en matière de gestion des villes, d'occupation des sols, de l'urbanisme d'une façon générale.

Un tel plan national de localisation industrielle permettrait une allocation des ressources judicieuse, rationaliserait les choix de sites d'implantation des futures zones d'activités économiques et industrielles.

Sans ce schéma directeur de localisation industrielle, qui compléterait le schéma national d'aménagement du territoire, on continuerait à obtenir des localisations irrationnelles, économiquement inefficaces, non rentables et seraient en contradiction avec la législation économique actuelle (principe de la commercialité).

Cela se traduirait par un programme de répartition de l'industrie à travers le territoire national en fonction de tous les paramètres évoqués ci-dessous. Les futures localisations devraient résulter soit d'une analyse micro-économique, d'un calcul coûts/bénéfices ou bien d'une appréciation macro-économique, c'est-à-dire d'une politique d'aménagement du territoire.

D'ores et déjà, une demi-douzaine de plans de localisation pourraient être élaborés :

1. Plan de localisation des ressources naturelles;
2. Plan de localisation des populations;
3. Plan de localisation des villes;
4. Plan de localisation des terres agricoles;
5. Plan de localisation des industries existantes;
6. Plan de localisation des infrastructures et des équipements lourds;
7. Plan de localisation des zones fragiles ou répulsives.

L'agent localisateur sera tenu de tenir compte de l'adéquation entre tous ces facteurs. Bien évidemment, tous ces facteurs de localisation dépendent de la nature des systèmes socio-politiques, du niveau de développement des pays et varient en fonction des industries, dans le temps et dans l'espace.

A N N E X E

Facteurs de localisation des unités industrielles et assimilées

Commune :

Unité :

Daïra :

Communale, wilayale ou nationale :

1. Facteurs économiques :

- Maximiser le profit : .....
- Existence de débouché local : .....
- Prix et salaires avantageux : .....
- Concurrence : .....
- Existence de matière première : .....
- Autres : .....

2. Facteurs Démographiques et sociaux :

- Lutte contre le chômage : .....
- Fixation des populations actives : .....
- Redistribution du pouvoir d'achat : .....
- Population logée dans les villages : .....
- Soulager les chefs-lieux de wilaya : .....
- Arrêter l'exode rural : .....
- Autres : .....

3. Facteurs géographiques et physiques :

- Existence de gites minéraux : .....
- Existence d'énergie : .....
- Existence d'infrastructures routières et ferroviaires .....
- Pas de contraintes physiques : .....
- Existence de carrières et sablières : .....
- Autres : .....

4. Facteurs politiques et administratifs :

- Existence de services administratifs : .....
- Intégration régionale et nationale : .....
- Développement régional: .....
- Autres : .....

5. Autres facteurs : lesquels ?

.....

B I B L I O G R A P H I E

- AYDALOT (P.) : "Economie régionale et urbaine", éd. Economica, Paris, 1985.
- BOUMAZA (N.) : "Aspects territoriaux de la localisation des zones industrielles : approche sommaire des effets spatiaux de l'industrialisation", in cahiers de l'aménagement de l'espace", éd. OPU, Alger, n°1, 1978, pp. 96, 115.
- CASTELLS (M.) : "Sociologie de l'espace industriel", Paris, 1975.
- DAHMANI (Md.) : "Planification et aménagement du territoire", éd. OPU, Alger, 1984.
- DAHMANI (Md.) : "Economie et société en Grande-Kabylie", éd. OPU, Alger, 1986.
- DAHMANI (Md.) : "Atlas économique et social de la Grande-Kabylie", éd. OPU, Alger, 1990.
- DEZERT et VERLAQUE : "L'espace industriel", éd. Masson, Paris, 1978.
- GACHELIN (Ch.) : "La localisation des industries", éd. PUF, Paris, 1975.
- LABASSE (J.) : "L'organisation de l'espace", éd. HERMANN, Paris, 1966.
- REMY (J.) : "La ville, phénomène économique", éd. Bruxelles, 1966.
- REMY (J.) : "Utilisation de l'espace. Innovation technologique et structure sociale", in espaces et sociétés, n°4, Paris, 1971.
- YACINI (A.) : "Les zones industrielles : un instrument d'aménagement du territoire : le cas de Tizi-Ouzou", Mémoire de fin d'études, USTHB, Alger, 1984.

R E V U E S :

- Les cahiers de la réforme : 5 volumes, éd. ENAG - Réghaia - Alger 1989.
- Plan de développement de la wilaya de Tizi-Ouzou, éd. ANAT, Alger, 1987-1990.
- ONS, Revue statistiques - Alger.

## S O M M A I R E

	PAGE
INTRODUCTION .....	1
CHAPITRE I : LES CADRES D'ANALYSE.....	3
INTRODUCTION DU CHAPITRE I :.....	3
SOUS-CHAPITRE 1 :.....	3
SOUS-CHAPITRE 2 :.....	4
2.1. L'espace géographique de la Grande-Kabylie.....	5
2.2. Réseau industriel de la Grande-Kabylie.....	8
SOUS-CHAPITRE 3 : LA METHODE D'ANALYSE.....	12
3.1. La théorie de la localisation.....	12
3.2. Les différents buts des politiques de localisation.....	16
industrielle.....	
3.3. Les types de localisation industrielle.....	16
3.4. Principes et méthodes de localisation des investissements industriels.....	18
3.5. Les facteurs de localisation.....	21
3.6. Aire d'indifférence de localisation.....	28
3.7. Les effets principaux et secondaires (ou effets externes), attendus des localisations industrielles.....	29
3.8. Les effets de la localisation sur la délocalisation de certains facteurs.....	30
3.9. Quels sont les agents "localisateurs" ?.....	31
CONCLUSION DU CHAPITRE I. ....	34
CHAPITRE II : ESPACE ET LOCALISATION INDUSTRIELLE EN ALGERIE A TRAVERS LE CAS DE LA GRANDE-KABYLIE.....	37
INTRODUCTION DU CHAPITRE II .....	37
SOUS-CHAPITRE I : .....	37
1.1. Le schéma général de localisation industriel .....	37
1.2. Les critères de localisation physique des investissements..	39
1.3. Les "barrages" industriels.....	41
SOUS-CHAPITRE II:.....	44
2.1. L'espace industriel de la Grande-Kabylie.....	44
2.2. Les nouvelles unités spatiales de localisation : les zones d'activités locales et les zones industrielles.....	46

	PAGE
SOUS-CHAPITRE 3 : .....	51
Le comportement et l'attitude des agents localisateurs Locaux (APC-Wilaya) et du secteur privé	50
3.1. L'attitude des collectivités locales APC .....	50
3.2. Le comportement des agents localisateurs du secteur privé	54
3.3. Comment l'investissement privé s'inscrit-il sur l'espace régional? .....	58
3.4. Répartition des investissements privés par daïra, commune et année .....	60
3.5. Répartition des investissements privés par zones démogra- phiques .....	65
3.6. Répartition des investissements privés par "couloirs". d'aménagement du territoire régional .....	66
3.7. Répartition des investissements privés par nature et secteur .....	68
3.8. Investissement privé, aménagement du territoire et spé- cialisation des villes? .....	70
3.9. Croissance et inégalité .....	73
SOUS-CHAPITRE 4 : NOUVELLE POLITIQUE ECONOMIQUE, NOUVEAUX FACTEURS DE LOCALISATION .....	76
4.1. L'émergence des EPE .....	76
4.2. Le mépris du PV : $PR + B$ .....	76
4.3. La redécouverte du PV = $PR + B$ .....	77
4.4. Autonomie et nouvelles localisations industrielles .....	78
CONCLUSION GENERALE .....	80
ANNEXE .....	83
BIBLIOGRAPHIE .....	84
SOMMAIRE .....	85